



Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 07 avril 2022

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, VEREZ Richard, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel.

Membres ayant donné pouvoir : MM. DOGIMONT Frédéric (pouvoir à MARGONELLI Catherine), DISASSINI Guy (pouvoir à MOREAUX Rémy), DEHEN Mireille (pouvoir à FRASCA Geneviève), IDLHAJ Hamed (pouvoir à POULAIN Ophélie), PARNETZKI Claudine (pouvoir à MASCARTE Roger), VEREZ Richard (pouvoir à MICHON Jacques).

Monsieur le Président :

Toutes et tous. Il est 18 h 30 précises, on a les présents et les excuses de tout le monde. On est au complet. Monsieur Dogimont a donné pouvoir à madame Catherine Margonelli, monsieur Guy Disassini a donné pouvoir à monsieur Moreaux, madame Dehen a donné pouvoir à madame Frasca, monsieur Idlhaj a donné pouvoir à madame Poulain, madame Parnetzki a donné pouvoir à monsieur Mascarte et monsieur Verez a donné pouvoir à monsieur Michon. Je vous propose donc de pouvoir ouvrir cette séance, maintenant que les présents ont été signalés. Je vous propose qu'Evelyne Urbaniak soit notre secrétaire de séance aujourd'hui. Pas de problème ? OK.

Madame Urbaniak :

Monsieur le maire, j'aimerais prendre la parole. J'aimerais faire une déclaration.

Monsieur le Président :

Allez-y.

Madame Urbaniak :

À vous, mesdames et messieurs de l'Opposition. Vous qui, depuis des années, siégez aux instances municipales et qui souffrez d'avoir été écartés de la majorité, sachez que lors du dernier conseil municipal, j'ai eu honte pour vous. Jamais je n'aurais imaginé que la soif de pouvoir engendrerait de tels comportements. Et que dire du final pour lequel vous vous glorifiez ? Rien ne vous fait peur, ni la haine, ni le mensonge. Je suis une nouvelle élue et à chaque réunion je me déssole de voir à quel point l'orgueil et le refus de la défaite vous rendent prétentieux. Pensez-vous que c'est avec de tels comportements que vous regagnerez l'estime des Wazierois ? Aujourd'hui, j'ai envie de pleurer, non pas parce que vous m'avez blessée, mais parce que j'ai honte. Honte de voir que des années

d'expérience ne vous ont pas appris la tolérance et l'humilité. Et aussi, je me dis simplement qu'avec de tels ego, nous sommes loin de voir un jour s'arrêter les guerres et loin d'offrir un avenir meilleur à nos enfants. Merci.

Monsieur le Président :

Je vais indiquer qu'on a monsieur Kahalerras qui est installé, nouveau conseiller municipal, pour le faire en début de conseil municipal, ça me semble important, suite à la démission de Fabrice Delporte, qui est dans le public et que je salue, qui est devenue effective le 14 mars. Avant qu'on passe à l'approbation du procès-verbal, monsieur Michon, vous avez levé la main ?

Monsieur Michon :

Oui, monsieur le Maire, je ne peux pas laisser une déclaration aussi ambiguë sans dire deux mots, parce que dans votre déclaration, Madame, tout le monde en prend pour son grade. Pourtant la réalité, si on avait le temps ici de la dérouler et d'expliquer pas mal de choses, vous verriez que ce n'est pas seulement ceux que vous visez à qui il faut faire des reproches, mais aussi beaucoup d'autres. Alors, vous allez aussi apprendre ce qu'est la tolérance et ce qu'est le recul quand on est élu avant de faire de telles déclarations. Je ne manquerai pas, le moment venu, de dire ce que j'en pense.

Madame Urbaniak :

Je vous en prie.

Approbation du procès-verbal du 10 mars 2022

Monsieur le Président :

Alors, est-ce qu'il y a des remarques particulières sur le procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2020 ? Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

Ce n'est pas une remarque sur le PV, c'est plutôt une remarque sur la déclaration d'Évelyne. Je vais faire court. De belles phrases, ça ne fait jamais une histoire. Puisque tu parles sur ce ton-là et par rapport au dernier conseil municipal, ce que tu devrais peut-être relire et reprendre, et on aurait peut-être dû commencer par ça, c'est que tu as pu comparer à un moment donné, mis au même niveau monsieur Zemmour et monsieur Mélenchon. C'est ça qui pose problème. Franchement, le conseil municipal va durer. Il y a un peu d'arguments après, prends le temps de la réflexion et tu nous répondras après, tu verras.

Monsieur le Président :

À ce sujet, je vous demande d'être particulièrement vigilants, on est à quatre jours d'une élection présidentielle. Donc c'est un conseil municipal, on est là pour traiter les problèmes de la Ville de Waziers, je tiens à ce que ce soit respecté.

Monsieur Bachiri :

Monsieur Desmons, vous savez bien que ce n'est pas nous qui avons... On n'est pas maire, ce n'est pas nous qui mettons ce conseil municipal.

Monsieur le Président :

C'est vous qui avez donné ces noms, alors que ce n'était pas à l'ordre du jour. Alors, est-ce qu'il y a des remarques sur le procès-verbal ? Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Oui. Bonsoir à tous. Une petite technique. Juste, j'aurais voulu savoir si c'était possible d'ajouter

dans le PV les questions écrites qui se sont posées afin qu'elles soient réintroduites dans le PV, comme les titres des autres points à l'ordre du jour, dans la mesure où certaines personnes qui n'assistent pas au conseil municipal peuvent le lire sur le site de la Ville et ne vont peut-être pas savoir de quoi on parle.

Monsieur le Président :

Ça me semble une bonne remarque, il n'y a pas de problème. Donc est-ce qu'on peut considérer qu'on peut adopter ce PV ? Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

Oui. Moi j'ai une remarque à faire sur le PV. Au dernier conseil municipal, vous avez donné une réponse à la question qui avait été posée par monsieur Michon concernant Rêve d'enfant et les moyens qui avaient été alloués par la Ville. Ce qui est surprenant, c'est que ce même jour où vous faites cette réponse à monsieur Michon, vous savez très bien qu'il y a des véhicules du service technique qui sont repartis vers une action pour Rêve d'enfants. Le même jour. Pourquoi vous ne portez pas l'information au conseil municipal de suite ? Et ce que j'aimerais surtout avoir comme réponse, c'est quel avantage la commune a récupéré le fait d'avoir déplacé du personnel pour aller récupérer du matériel. Et surtout, comment vous allez nous expliquer le fait que les services techniques deviennent pratiquement une succursale de Rêve d'enfant ? Je vais juste vous citer. Vous avez dit, c'est dans le PV : "Comme on discutait mardi avec Frédéric Chéreau, maire de Douai, il disait : "Il n'y a pas d'exceptions. Il y a des précédents." Il faut faire attention, quand on crée une exception, on crée un précédent." Oui, c'est quand même la troisième fois que vous mettez les moyens au service de Rêve d'enfant. Est-ce qu'aujourd'hui vous venez de créer un précédent ?

Monsieur le Président :

Je vous ai déjà répondu là-dessus. Sur les 55 associations — on aura tout le temps de voir le dossier tout à l'heure — il y en a une bonne partie qui bénéficient d'aides ponctuelles de différentes façons, des tirages, des accès à des braderies, des véhicules neuf places en 2021 et parfois du personnel des services techniques. Mais on parle encore une fois de quelques heures ponctuellement. Et quel est l'intérêt pour une ville d'avoir une association qui fait ça ? Vous avez consulté le dossier, j'étais présent tout à l'heure, une association qui fait beaucoup d'actions en faveur des publics wazierois. Ça me semble tout à fait logique et encore une fois, je vais redonner l'exemple, j'avais donné l'exemple du Secours populaire la dernière fois, je pourrais parler des Colombophiles où il y a régulièrement du personnel qui conduit les camions. Il y a des habitudes qui ont été prises là-dessus. Par rapport à ce qui se fait sur les autres associations, ça m'a paru tout à fait correct.

Monsieur Bachiri :

Je veux juste vous demander de nous quantifier le nombre de personnes et le nombre de véhicules qui ont été bloqués cette journée-là, et surtout le nombre d'heures qui ont été passées après cette livraison.

Monsieur le Président :

Je vais me renseigner, je vous donnerai le chiffre la prochaine fois. Pas de souci. Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Je finis d'intervenir concernant le PV de la dernière fois. J'avais donc souligné deux questions sur lesquelles je vous donnais le temps de confirmer avec précision les chiffres. Je ne sais pas si vous allez le faire aujourd'hui, si c'est fait. Je vous parlais du montant des bourses au mérite, on l'avait évoqué. Ensuite de la piscine, concernant les dépenses et recettes parce qu'avec la fermeture qu'il y avait eu pendant huit mois, je trouvais que les recettes et dépenses étaient élevées, donc un justificatif par rapport à ces chiffres.

Monsieur le Président :

Alors, on va revenir sur certains points au moment du budget. J'y reviendrai tout à l'heure.

Monsieur Mascarte :

D'accord, merci.

Monsieur le Président :

Qui est contre ce PV ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le PV est adopté à l'unanimité. Merci.

Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Waziers et le centre social et culturel Henri Martel de Waziers,

Monsieur le Président :

La convention tant attendue. Vous avez en bleu les parties modifiées par rapport à celles de 2017-2021. On peut peut-être l'afficher à l'écran si vous l'avez. Depuis la dernière fois, on a un peu amélioré la technique, c'est le même affichage strictement des deux côtés. Elle est à l'écran et les conseillers municipaux ont évidemment eu soit la version numérique soit la version papier. Encore une fois, la dernière fois je l'avais expliqué, par rapport à celle de 2016-2017, il semblait y avoir un certain nombre de manques et c'était confirmé, y compris côté centre social. Et il fallait clarifier les choses, donc vous avez en partie bleue les nouveautés. Est-ce que vous avez des questions particulières ? Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Oui, j'aimerais vous poser trois questions. Qui a négocié cette convention ? Que gagne le centre social dans cette convention ? Que gagne la mairie ?

Monsieur le Président :

Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Nous avons nous aussi examiné cette convention et nous avons quelques remarques par rapport à celle-ci. Nous avons vu que...

Monsieur le Président :

Est-ce qu'on peut mettre un micro fonctionnel pour Monsieur Michon, parce qu'il y a un claquement ?

Monsieur Michon :

Il y a un larsen. Ça va mieux comme ça, non ? Vous entendez ou vous n'entendez pas ? Ça va aller ? Je disais que nous avons vu que le mercredi, les ALSH vont se tenir sur toute la journée avec le repas pris en charge par la collectivité. Je crois que c'est une bonne chose. À ce sujet, je voudrais poser deux questions. Est-ce que les repas vont être fabriqués par Scolarest ? À quel prix ces repas seront facturés à la population ? Ça, c'est la première remarque. On a vu ensuite qu'un bus va être mis à disposition le mercredi, comme habituellement d'ailleurs, mais on ne nous parle plus du tout du samedi. Est-ce que ça veut dire qu'il n'y aura plus d'ALSH le samedi ? Ou est-ce qu'ils seront totalement à charge du centre social ? Pour le mois d'août, nous avons vu également qu'en cas d'indisponibilité de notre autobus, le bus de remplacement serait à charge du centre social alors que jusqu'à maintenant, c'est nous qui le prenions à charge. Sur la subvention, on a vu que vous faites tout à fait ce que fait le gouvernement. C'est-à-dire que sur l'électricité, la subvention qui est donnée est sur la base de 2019. Est-ce que ça veut dire qu'elle ne sera plus jamais ajustée par rapport aux augmentations ? Et chacun sait comment ce chapitre-là va augmenter. Ensuite, pour le personnel et c'est la preuve que j'avais parfaitement raison de vous poser la question, et vous m'avez toujours

botté en touche sur cette chose-là alors que vous saviez très bien que c'était ça qui allait être fait et que les discussions étaient bien avancées sur cette question-là. Je vois donc qu'on va supprimer deux postes de titulaires de la fonction publique et on va demander au Centre Social de passer par le privé pour le nettoyage du centre social. Et on facturera après 2023 sur la base des chiffres qui nous seront donnés, mais il faudra qu'ils présentent une facture. Si j'ai bien lu. Si ce n'est pas ça, c'est que la rédaction est mal faite. Et enfin, dernière chose et là je vais lire. Madame Parnetzki est très étonnée de voir que la CAF a donné un agrément de deux ans, puisque lors de la réunion du Centre Social qui n'est pas si vieille que ça, vous n'étiez pas au courant de la durée de cet agrément.

Monsieur le Président :

OK. Donc j'ai noté et je vais essayer de répondre à la totalité. Je vous propose de le faire en trois temps. De parcourir rapidement la convention, ça va permettre de répondre à certaines questions. Ensuite, de revenir un peu sur la chronologie parce que je ne peux pas vous laisser dire que vous aviez raison dans la façon dont vous avez présenté les choses. Et enfin, je répondrai aux questions auxquelles je n'aurais pas répondu auparavant. Encore une fois, ça fait partie des remarques qu'on avait effectuées à l'époque dans l'Opposition, sur les premiers articles on a plus élaboré le projet social et notamment, on a indiqué dans les derniers paragraphes ce qui est vraiment spécifique sur la ville de Waziers. Pour répondre en partie à la question de madame Poulain, qu'est-ce que la ville gagne ? Avec l'appui du Centre Social et en bonne coordination avec eux — je pense que le directeur avait prévu de venir, j'aurai l'occasion d'en reparler après — un certain nombre de choses qui étaient dans le programme municipal le Via Waziers vont pouvoir, en partenariat avec le Centre Social, se mettre en place. Donc ils seront à l'écran, peut-être page trois, sur la mise en place d'un partenariat privilégié entre la médiation sociale et le recrutement municipal d'un adulte relais. Je vous en ai déjà parlé, ce n'est pas encore fait. J'ai eu la déléguée du préfet il y a quelques jours, ça avance. Le déplacement du relais petite enfance au nouveau pôle jeunesse et sports dont on a parlé lors du ROB. Le travail en commun sur l'analyse des besoins sociaux. L'ALSH à la journée du mercredi, et du coup ça répond en partie à la question de Monsieur Michon. Avant, on était en demi-journées le mercredi et le samedi. En fait, l'idée, c'est que ce ne sera plus le samedi, ça sera uniquement le mercredi toute la journée. Le timing, c'est pendant le temps de la convention. C'est une convention de deux ans, donc on va voir quand on le fait exactement. Et ça répond à votre question sur le repas, c'est un surcoût, etc. On ne l'a pas mis au budget 2022 donc on n'est pas parti pour travailler là-dessus au 1^{er} septembre. On va peut-être viser le 1^{er} janvier 2023, voire après. Mais on est sur un document de travail pour deux ans, donc il fallait l'anticiper. Et puis, petite chose, mais qui a priori est déjà en plus en place, puisque ça fait un moment qu'on discute et qu'on travaille avec eux sur la modification de l'entrée de la boutique solidaire. Donc ça, c'est pour l'article un. Sur la durée, en fait on l'a alignée sur la durée de convention d'agrément avec la CAF. Pour répondre à la question, l'agrément, je crois que le courrier était daté du 2 mars et qu'il a été reçu un peu après par le Centre Social. Et donc, au moment du conseil d'administration où se trouvait madame Parnetzki, on n'avait pas encore la notification officielle. On se doutait, on en avait entendu parler, évidemment, et je vais y revenir tout à l'heure. L'avantage, et je saute tout de suite sur l'évaluation, c'est que cette convention sur deux ans va être signée probablement — elle a été validée en bureau, j'en reparlerai tout à l'heure — pour démarrer au 1^{er} juillet et ça nous laisse jusqu'en juillet 2024. Et donc on aura aussi l'évaluation de la CAF. On va s'appuyer sur l'évaluation. Je sais que le groupe des engagés a consulté ce qui nous a servi d'évaluation, mais qui n'était pas clairement expliqué dans la convention précédente. Là au moins, on l'écrit noir sur blanc, c'est l'article neuf, que cette évaluation va se baser essentiellement sur le diagnostic qui est fait par des techniciens de la CAF, des gens qui font ça très bien. Et on évaluera uniquement les quelques points de la Ville de Waziers que je viens d'évoquer. Je continue un petit peu les explications. Effectivement, sur le détail de la subvention, on compense. On est sur une toute petite période et donc le budget du Centre Social c'est environ 1,5 million, dont à peu près 500 000 euros de la Ville, pour simplifier très fortement. Donc on est partis sur trois compensations pour bien cadrer les choses, sur le personnel de nettoyage, sur l'électricité. Effectivement, c'est sur la base de 2019, mais il y a déjà eu aussi des choses qui ont été faites pour passer sur une meilleure consommation. Et puis la compensation du séjour, parce que je vous l'avais

expliqué également, on veut que les délibérations s'appliquent correctement à tout le monde. Et donc l'idée, c'est qu'on a chiffré ici un séjour du Centre Social sur le nombre d'enfants habituellement fait, je crois 45 ou 50. Et donc ça correspond à ce montant-là, pour qu'en plus, s'ils prennent le centre de Malbuisson, ils aient les moyens en face qui ont été rajoutés. Sur les avantages en nature, c'est l'article cinq, la partie bleue. On a essayé de lister beaucoup de choses et ça répond aussi à la question qui a été posée par monsieur Bachiri sur une autre association. Il y a un énorme travail à faire et il faudrait aussi le chiffrer. Petit à petit, ça deviendra obligatoire dans le compte administratif et le document qui va le remplacer. Mais c'est du coup d'essayer de lister au maximum des choses qui se font depuis des années. Donc il y a très peu de choses qui changent par rapport à l'existant. À ma connaissance, il n'y en a peut-être même pas. Je regarde si je n'ai rien oublié dans la partie avantages en nature. (Inaudible), j'en ai parlé pour la Source bleue et l'accès gratuit à la piscine. C'était une évidence, mais c'est quand même mieux quand c'est écrit. On en profite aussi pour bien travailler, parce que de tout temps il y a eu parfois des difficultés de partage de matériel, pour mieux cadrer les choses avec un protocole quand on passe d'un ACM à l'autre par exemple, parce que des fois ça se fait du jour au lendemain. Donc ça, c'était une demande attendue des deux côtés, j'en parlerai également tout à l'heure. On a dans l'article six, mieux parler de la communication. C'est un point qui a été relevé par la CAF également. On pense qu'un des problèmes dont peut souffrir éventuellement le centre social, c'est un problème de visibilité des actions. On a voulu, y compris la CAF, mettre ça noir sur blanc pour qu'on sache mieux ce qui s'y fait. Et l'évaluation, article neuf, j'en ai parlé. Le partenariat avec la Ville, je l'avais déjà un peu évoqué la dernière fois, c'est le fait de travailler avec le pôle de cohésion sociale. J'y reviendrai tout à l'heure également. Sur les travaux d'investissement, c'est un engagement d'y travailler, mais il n'y a pas de montant. Mais on sait bien que si la structure, donc, le centre social et la Ville travaillent ensemble dans une ville comme Waziers, il y a des financements qui peuvent être importants. On regardera sur le budget 2023 ce qu'on peut faire, mais ça nous semblait important d'y travailler. Surtout quand on demande, après, au centre social de travailler... Il a tout intérêt à mieux pouvoir faire des économies, notamment sur l'électricité. Donc, si le bâtiment répond mieux au niveau énergétique, ça sera mieux. C'est notamment pour ça que c'est précisé. Du coup, je pense que je réponds à pas mal de questions. Maintenant, puisqu'on m'a traité de menteur la dernière fois, et vous l'avez sous-entendu même sans utiliser le mot, mais les deux groupes l'avaient dit ou, en tout cas, parlaient de double langage. Là-dessus, sur le double langage sur le centre social, je pense que vous feriez bien de balayer devant votre porte. Je reviens un petit peu sur la chronologie. Ça va être très rapide. Je vais revenir un an en arrière, où, en février/mars 2021, on a pu faire plusieurs points réguliers avec le centre social pour comprendre les finances. On a eu un accès total et je dois remercier encore la direction du centre social là-dessus. Le 8 avril, on a pu voter ensemble, l'an dernier, la subvention du centre social. Le 1^{er} juin, pour être très précis, nous avons eu un bon échange, Madame Charlet et moi, avec la commissaire aux comptes du Centre Social. Je vais vous passer différents moments, parce qu'il y en aurait plein, un peu informels, comme les fêtes de quartier d'été, ou à d'autres moments, mais c'est justement pendant l'été que j'ai commencé à discuter et à échanger directement avec le directeur du centre social sur des points qu'on retrouve aujourd'hui dans la convention. Le 22 septembre 2021, c'était une date importante, c'était un conseil d'administration et, là, je vous avoue, j'ai mis les pieds dans le plat. Il faut bien le reconnaître, après un an de mandat, on se regardait encore comme des chiens de faïence. On n'avait pas la confiance réciproque qu'il nous fallait avoir, c'est même le mot que j'ai utilisé, ce qui a fait que ça a été un petit peu compliqué les jours suivants. Mais on avait envie, en tout cas, moi, et j'ai compris, ensuite, que c'était le cas du Centre Social également, d'aller de l'avant et de trouver des solutions. Le 29 octobre 2021, après des échanges téléphoniques, j'ai reçu la CAF et nous avons fait part de la situation et partagé nos points de vue. Le 5 novembre 2021, j'ai reçu le centre social pour indiquer ma volonté d'aller de l'avant et qu'il fallait se parler, formaliser les choses par écrit, aussi, pour trouver la confiance nécessaire. De là a commencé un travail régulier, notamment entre le directeur et le vice-président, d'une part, et mon directeur de cabinet, donc je réponds à madame Poulain, et moi-même, d'autre part. Une réunion par semaine, sans compter les coups de fil et emails, un petit peu moins, peut-être, pendant les fêtes de Noël. Le 1^{er} décembre 2021, c'est l'assemblée générale, avec le renouvellement de quatre

administrateurs. Ce soir-là, nous savons, de chaque côté, qu'il y a encore beaucoup à faire avec une assemblée, on peut le dire, en partie politisée. Donc, soit je dis la situation réelle et, là, tout peut se jouer derrière nous, comme je sais que ça peut se faire, et nous empêcher d'y arriver, ou alors je fais un gentil petit discours, mais qui n'aurait aucune sincérité. Donc je préfère, évidemment, ne pas prendre la parole et je sais que le président le comprend comme ça. Le 2 décembre 2021, en marge d'une réunion Urbanisme dans cette salle, Monsieur Michon vient, innocemment, mais, en fait, rien n'est innocent avec Monsieur Michon, essayer de me sortir les vers du nez sur cette AG. J'explique que je n'ai pas eu à essuyer une mauvaise attitude à mon encounter, comme je l'ai dit à monsieur Michon quelques jours plus tard au conseil municipal, qu'il valait mieux, vue la situation, que je ne prenne pas la parole. Le 16 décembre 2021, c'est le conseil municipal où, contrairement à la tradition, on ne vote pas l'avance de subvention du centre social, d'un commun accord avec la direction, pour avoir un document vraiment carré et cadré, car il faut que la convention soit validée pour pouvoir verser, de toute façon, les versements en 2022. La trésorerie du centre social n'est pas du tout en danger, on en a parlé entre nous. On va même payer le remboursement du contrat Enfance Jeunesse avant le 31 décembre, je vous l'avais expliqué, plus tôt que d'habitude, pour être à l'aise et, aussi, montrer notre bonne volonté. Le 20 décembre 2021, le dernier Copil sur le renouvellement du projet social du centre social a lieu. La CAF fait une mise au point assez sévère, mais, finalement, qui vient sans surprise, tout ça s'était exprimé avant. Le 4 janvier 2022, une dame d'entretien est victime d'une mauvaise blague d'un employé du centre social qui a eu vent de la discussion sur la partie "personnel d'entretien", que j'évoquais tout à l'heure, qu'on a déjà évoquée, du genre : "Alors, quand est-ce que tu fais ton pot de départ ?" Elle s'inquiète, c'est normal et appelle une personne du service RH qui la rejoint rapidement pour dédramatiser tout cela. Mais, évidemment, ce n'est pas comme ça que ça aurait dû se passer. Le 5 janvier, donc le lendemain, mon directeur de cabinet reçoit les deux personnes qui font le ménage du bâtiment, avec l'employée du service RH, pour expliquer la démarche envisagée. Mais, de toute façon, en expliquant qu'il faut travailler sur la convention et, évidemment, elles seront reclassées, quand ça se fera, dans un service correct pour elles. Le 20 janvier 2022, la convention est bien avancée. C'est une semaine avant le conseil municipal du 27 janvier, mais on a encore une bonne discussion, de plus d'une heure, avec le président (inaudible) et on se rend compte qu'il y a encore des choses à travailler, notamment sur les dépenses d'électricité, parce qu'on avait envisagé le combustible, mais ça pose le problème de faire des économies. Il faut investir dans une chaufferie, notamment, et donc, ça, c'est à la Ville, propriétaire, de le faire. Mais, en tout cas, cette discussion est très bonne parce qu'on sent, à ce moment-là, qu'on a vraiment instauré un climat de confiance. C'est une marque très nette qu'on voit ce jour-là. On ne se met pas de pression et on convient de passer un avenant de quelques mois pour travailler encore les choses. C'est là où on décide de passer sur six mois. Il y avait le sujet que je viens d'évoquer, mais il y avait aussi le sujet de l'évaluation, qui n'était pas cadrée. J'avais fait part que des conseillers municipaux, avec raison, m'avaient demandé l'évaluation de la convention précédente. J'ai bientôt fini. Le 25 janvier, on s'approche d'aujourd'hui, on a la mise en place du pôle de cohésion sociale à la halle polyvalente, avec l'aide du centre social. C'est un élément-clé pour que le partenariat fonctionne, car ce qui posait essentiellement un problème, selon moi, c'est l'absence d'une bonne courroie de transmission entre deux grosses structures. Le 27 janvier 2022, le conseil municipal, avec l'avenant de l'ancienne convention de six mois, que je viens d'évoquer, permettant de faire des virements mensuels sans problème au centre et, ensuite, vous faites, les deux groupes, des commentaires qu'on retrouve dans le PV, pages 7 à 11, et qui, avec les explications que je vous donne aujourd'hui, trouvent leur réponse. Le 10 février 2022, je reçois, cette fois personnellement et officiellement, les deux dames d'entretien pour leur expliquer et leur annoncer, et regretter avec elles, qu'elles se retrouvent, bien malgré elles, au milieu d'échanges politiques. Le 11 février 2022, le groupe Engagés pour Waziers en rajoute une couche dans une vidéo, un numéro de grand art de monsieur Bachiri qui, je pense, a fait bien rire un bon nombre de Wazierois et je ne doute pas qu'on aura l'occasion de revenir là-dessus prochainement. Madame Poulain, Madame Kerrar, si vous saviez. Le 22 février 2022, en soirée, nous recevons les responsables de la CAF, la direction et la gouvernance du centre social pour une relecture commune de la convention. C'est vraiment en soirée. C'est à 95 % celle que vous avez sous les yeux, car nous

avons encore ensuite retouché l'article sur les bâtiments, notamment. Une bonne réunion, chacun a fait un pas et s'est remis en question. Le 2 mars 2022, le conseil d'administration, monsieur Dogimont et madame Charlet sont élus au bureau. Des échanges se feront sur la convention en conseil d'administration et on aborde le sujet de façon très ouverte et sans langue de bois. Une belle différence par rapport au conseil d'administration de septembre, que j'évoquais tout à l'heure. Je redis à cette occasion-là, parce que j'étais invité à titre exceptionnel, le maire ne siège pas au conseil d'administration, qu'au-delà du projet social et des actions pour les usagers, ce qui m'importe, ce qui m'a toujours importé, c'est qu'il n'y ait plus d'instrumentalisation politique. Le 10 mars 2022, en conseil municipal, vous m'interpellez de nouveau. Je ne reviens pas là-dessus, mais quand vous relisez, cette fois-ci, les pages deux et trois des PV, vous voyez que tout se tient. Vers le 10 ou le 15 mars, je n'ai pas la date précise, le Centre Social reçoit son courrier de notification officielle qui confirme l'engagement sur deux ans, avec une observation, que je reprends textuellement, qui est un peu rude, mais au moins qui est correcte et que le groupe Engagés a pu consulter tout à l'heure puisqu'ils l'ont demandé, qui est le renouvellement, pour deux ans, avec une condition à respecter, un paragraphe de conditions à respecter, donc je cite : "Durant cette période, un point de vigilance sera porté sur une réelle implication des usagers, un partenariat conforté ainsi qu'une co-construction et une relation plus saine avec la Ville. À l'issue de cette période, le projet social pourrait être renouvelé pour deux ans si l'ensemble des préconisations est respecté et validé par les partenaires lors du Copil intermédiaire." Fin de citation. Ils ne sont pas là, mais je veux vraiment encore remercier la CAF, qui est allée plus loin que son rôle et qui nous a aidés à nous mettre sur de bons rails sur cette question de la convention et du travail, en général, entre la Ville et le centre social. Le 30 mars 2022, donc la semaine dernière, une réunion de bureau valide à l'unanimité la convention que vous avez aujourd'hui sous les yeux, pour le côté centre social. Le 31 mars 2022, trois élus du groupe Engagés pour Waziers ont pris rendez-vous et ont été reçus par la direction du centre social pour, j'imagine, avoir à peu près les mêmes explications que celles que je vous ai données aujourd'hui. Le 7 avril 2022, on a aujourd'hui la convention qui est soumise à votre vote et la subvention qui va avec, dont je viens de vous expliquer les amendements par rapport à la convention de 2016-2017. Voilà ce que je pouvais vous dire. Je pense que, du coup, j'ai répondu à l'essentiel de vos questions. Est-ce qu'on peut passer au vote ? Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Merci pour ces longues explications. Comme quoi cette question méritait débat. Moi, je veux bien prendre en compte la bonne volonté dont vous dites faire preuve. Seulement, pour moi, cette convention démontre, quand même, une volonté, finalement, de fragiliser le Centre Social. Il y avait sans doute des choses à améliorer. On peut toujours s'améliorer, on peut toujours travailler à faire mieux. On peut aussi plus cadrer les choses, certes, mais pas au détriment des personnes et des utilisateurs du Centre Social qui, finalement, vont finir par en être les victimes. Sur les tarifs que vous proposez pour l'électricité, vous prenez une base 2019. Vous-même, dans votre budget, vous avez prévu une hausse de 20 000 euros dans vos prévisions. Donc la bonne lecture qu'il faut avoir de cette convention-là, c'est que le Centre Social à ISO Consommation va devoir absorber financièrement le coût de la hausse d'électricité. Ça, c'est un fait. Ce que nous demandons, nous, c'est que cette convention soit modifiée pour qu'on passe, soit aux frais réels, soit avec un taux réel, pourquoi pas avec un plafond de consommation en kilowattheures, mais qui nous paraît, quand même, bien plus équitable par rapport aux tarifs de 2019, surtout au prix où ça grimpe en ce moment. Sur le choix de porter un accueil le mercredi matin. Oui, alors, évidemment, il faut lire, vous l'avez dit, Monsieur Michon, tout à l'heure, lire entre les lignes, c'est que vous ne parlez plus, du coup, du samedi. Or, on a deux publics différents, parce que les personnes qui vont plutôt mettre leurs enfants le mercredi matin sont plutôt les parents qui vont travailler et qui, du coup, vont pouvoir faire des économies de frais de garde d'enfants, par exemple en les mettant à la journée, ce genre de choses. Première remarque, c'est qu'il reste un surcoût encore au Centre Social, parce que la mairie va prendre en charge le prix des repas, c'est bien, mais qui prend en charge l'accompagnement des enfants ? Le Centre Social. C'est du coût en ressources humaines que vous n'avez pas pris en compte. Et, moi, je me dis que c'est quand même 80 à 90 enfants qui étaient accueillis le samedi,

qui ne sont pas des mêmes publics, sans doute, que ceux qui seront accueillis le mercredi matin. Il faut savoir que c'était quand même une sécurité pour les parents qui inscrivaient leurs enfants à ces activités le samedi, de savoir leur progéniture entre de bonnes mains et encadrée par des professionnels. Demain, ils seront accueillis où ces enfants ? Est-ce que tous auront les moyens de pouvoir s'inscrire à une association ou à un club sportif ? On ne sait pas. De ce fait, vous allez aussi réaliser, vous, une économie du bus puisque le bus ne sortira plus le samedi. Finalement, vous faites l'économie du véhicule et, aussi, de la personne qui le conduit. Sur les dames de service. Déjà, quand on porte un projet de restructuration, je pense que la moindre des choses, c'est de prévenir les personnes qui vont être concernées. Votre projet, il était clair, vous l'aviez bien en tête. Vous l'avez simplement temporisé et caché le plus longtemps que vous avez pu. C'est quand même incroyable de défendre le service public, d'aller dans les manifestations, de vanter en conseil municipal la titularisation d'agents et, là, d'un autre côté, de voir que vous favorisez l'externalisation. Parce qu'il y a deux choses. Le Centre Social, forcément, pour compenser, il va quand même falloir que le ménage des bâtiments soit fait, donc ils vont prendre un service externe. Et il y a aussi le risque, puisque les deux dames vont être, du coup, réintégrées dans l'équipe globale et réaffectées, par contre, vous allez supprimer des petits contrats. Vous aurez besoin de moins d'heures. Donc vous allez peut-être supprimer l'équivalent de deux ETP sur des contrats précaires. Voilà où est votre intérêt. Et, pour information, là, vous compensez à hauteur de 33 600 euros pour une année pleine. Dans le bilan comptable du centre social 2020, certifié par la commissaire aux comptes, la mise à disposition du personnel d'entretien est valorisée à 58 933,58 euros, charges patronales comprises. Il est là votre intérêt, c'est l'économie. Ensuite, sur la convention, l'article un m'impressionne, quand même, parce que vous imposez quand même un certain nombre d'objectifs qui sont impressionnants. L'article un fait quand même presque deux pages. Moi, je m'étonne que vous en demandiez autant aux autres, alors que vous vous en imposez si peu à vous-même. Parce que vous parliez de la communication. Oui. Mais, dans cette convention, vous demandez au Centre Social de s'engager à mentionner le partenariat de la Ville dans leurs supports de communication et, à l'inverse, vous indiquez que la Ville pourra, mais ce n'est pas obligatoire, relayer la communication du Centre Social. Je suis désolée, ça devrait être réciproque. Si vous voulez un vrai partenariat, n'imposez pas vos méthodes. Le deuxième point, c'est que je rappelle quand même que la Ville perçoit la DSU, qui tient compte, notamment, du revenu des habitants, de la proportion de logements sociaux et de bénéficiaires des aides au logement. Que jusqu'en 2019, le maire était tenu, ce que faisait Monsieur Michon, d'ailleurs, de présenter en conseil municipal un rapport de la situation au regard de la politique de la Ville et des actions qui sont menées sur le territoire, orientations et programmes pour améliorer la situation des habitants. Ce rapport devait donner lieu à un débat en conseil municipal. Suite à ma question en conseil municipal, vous m'avez répondu qu'une loi de 2019 avait supprimé cette mention et que, je vous cite, "ce rapport devient donc facultatif". Là, on se dit : "Mais quelle aubaine pour vous puisque maintenant vous allez pouvoir profiter des dotations de l'État sans avoir à vous justifier." C'est quand même incroyable. Et, là, pour moi, vous récupérez, quelque part, un petit peu des fonds sur le dos des plus fragiles pour augmenter les services pas aux bons publics. Un point encore, ce sont les chantiers d'insertion. Ces chantiers, il faut savoir qu'ils permettent l'accompagnement de onze personnes, qui ne sont quasiment que des Wazierois, c'est important de le dire. Et vous nous avez indiqué, le 10 mars, qu'avec le marché que vous allez mettre en place, vous allez mettre en concurrence le chantier d'insertion. Encore un coup de béquille au Centre Social. Cela dit, c'est aussi en totale contradiction avec vos engagements de campagne, où vous disiez qu'il fallait protéger l'ADN de Waziers, etc. On est un peu loin quand même. Sur le partenariat...

Monsieur le Président :

Je vais vous inviter à conclure votre intervention.

Madame Poulain :

J'ai cinq minutes.

Monsieur le Président :
Voilà, elles y sont. Allez-y.

Madame Poulain :
Vous avez mis le chrono ?

Monsieur le Président :
Oui.

Madame Poulain :
C'est bien. Donc sur les compétences du Centre Social, en fait, vous parlez de partenariat, mais, pour moi, vous avez plutôt besoin des compétences qui sont au Centre Social pour faire vivre votre pôle de cohésion sociale et créer l'illusion de l'unité. Vous parlez d'un partenariat pour mettre en place l'ABS, l'analyse des besoins sociaux. Je vous rappelle, quand même, que l'analyse des besoins sociaux, je vous la réclame depuis juillet 2020. Que réglementairement, vous auriez dû, dans les six mois, la finaliser et que, là, on va seulement la commencer. Je vais essayer d'aller vite. Je vais conclure. Pour nous, vous êtes plutôt en train d'étouffer le Centre Social qu'autre chose. Bientôt, vous allez nous dire qu'ils ne répondront plus aux objectifs que vous avez fixés et puis vous finirez par le fermer, comme ça vous détruisez définitivement l'ADN de Waziers. C'est ce qui se passera notamment... Oui, vous allez leur faire le coup de Malbuisson, c'est-à-dire : "On ne sait pas si c'est dispo, pas dispo." Et puis, comme il va falloir qu'ils se décident, eux, ils finiront par réserver ou leur bus ou leur véhicule ou leurs vacances ailleurs et ils prendront la facture en externe. Voilà. Donc, nous, ce qu'on vous demande, c'est évidemment le retrait de cette convention de l'ordre du jour et la renégociation des points évoqués en conseil municipal, avec vous, forcément, la direction du centre social et un groupe de travail issu du conseil municipal, oppositions, au pluriel, comprises. Merci.

Monsieur le Président :
Est-ce qu'il y a d'autres remarques avant que j'apporte quelques compléments ? Monsieur Michon.

Monsieur Michon :
Oui, je ne vais pas être beaucoup plus long, mais je veux simplement revenir sur le fait que c'est très facile, à un moment donné, de prendre le récapitulatif d'une chose à partir du moment où on n'a pas donné les réponses entre eux deux pour justifier justement qu'on ne les a pas données. Donc moi, je voulais simplement vous dire que je ne retire pas un mot de ce que je vous ai dit sur ces différents points, et notamment je n'étais pas seul. C'est dommage. Madame Parnetzki est déclarée positif au Covid, elle ne peut pas être là, mais elle était avec moi. Et c'est pour ça, d'ailleurs, que je ne discute jamais de tout ça seul avec vous, parce que j'ai une triste expérience qui me reste en travers de la gorge. Donc jamais, je ne suis pas de ce genre-là. Donc, je maintiens tout ce que j'ai dit et je maintiens que vous avez un double langage, parce que vous ne répondez pas. Vous dites une chose, vous laissez entendre. Et puis ce n'est pas vrai. Donc, je voulais vous le dire. Nous, de toute façon, cette convention, pour les raisons que j'ai évoquées, nous ne la voterons pas. Vous dites que vous avez mis du temps ? Oui, mais vous n'avez pas trop regardé. Donc, je regrette. On ne peut pas voter une convention comme celle-là.

Monsieur le Président :
Je vais conclure très simplement. C'est un travail qui s'est fait en collaboration étroite avec le Centre Social. Justement de dire qu'on avait besoin de leurs compétences. Oui, on a besoin des compétences techniques du Centre Social, on les reconnaît, et c'est très maladroit par rapport aux compétences des agents municipaux que vous dénigrez, qu'ils ne sembleraient pas capables de pouvoir faire ça. Cette convention est arrivée à terme avec un dialogue avec la CAF, avec le Centre Social, avec la Ville. Le bureau l'a validée il y a une semaine. Je pense que oui effectivement, il y a

peut-être des choses qui vont changer : le samedi, il n'y aura plus, le mercredi, il va y avoir. Il y a peut-être quelques dépenses en plus, éventuellement que le Centre Social peut avoir, mais vraiment, je le dis très tranquillement, en ayant bien discuté avec eux et en ayant regardé bien les comptes, ça va passer, ça peut passer. Surtout qu'on est que sur deux ans. Il y a aussi les suites du Covid. Les centres sociaux de manière générale, ce n'est pas secret de le dire, ont réduit les activités, mais n'ont pas eu de perte de financement. Donc, il y a une petite réserve qui est là sur les débuts si jamais il y avait besoin. Mais je suis sûr qu'il n'y aura pas besoin. Et en plus la Ville, comme ça a été rappelé, quand ça va se mettre en place, elle va aussi avoir des dépenses supplémentaires par rapport à ces nouveaux services, notamment le mercredi. Donc, ça paraît assez logique. On ne peut pas toujours ajouter des choses, et à un moment donné, dire : "Oui, on va retirer cette chose-là". Oui, le samedi après-midi, il n'y aura plus, c'est clair, c'est vu comme ça.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ici ? C'est bon ?

Madame Poulain :

Sur les agents municipaux. Bien sûr, non, ce n'était pas un reproche sur leur travail. Je dis juste que vous êtes en train de construire une vitrine. Ils vont simplement faire le travail pour moi qu'ils faisaient en mairie, ils vont aller les faire là-bas, c'est tout. Mais parler de coordination pour moi, je demande à voir. La différence entre le mercredi et le samedi, je tiens quand même à préciser que c'est à la demande de la municipalité, de la mairie, qu'il n'y aura plus le samedi. Donc ça, il faut que les familles le sachent bien quand même. Et puis ajouter des choses sans compenser, non, vous, vous en enlevez en fait, j'en ai cité quand même beaucoup.

Monsieur le Président :

Alors qui est contre cette convention ? Monsieur Bachiri, votre groupe a déjà pris pas mal la parole. Donc, allez-y rapidement !

Monsieur Bachiri :

J'ai déjà pris la parole ?

Monsieur le Président :

Votre groupe a pris la parole.

Monsieur Bachiri :

Oui, mais ce n'est pas (inaudible). La question est simple. Que faisons-nous de ces 80-90 enfants le samedi après-midi ? Ma question est simple.

Monsieur le Président :

Je ne vous apporte pas de réponse ce soir, mais tout ça, encore une fois, on est sur deux ans. Je vous ai parlé de 2023 pour le mercredi, donc on va y travailler.

Monsieur Bachiri :

Donc, on répond aux parents que pendant deux ans, on n'a pas de solution pour les 80 enfants ?

Monsieur le Président :

On verra comment ça va se mettre en place. On va discuter de ces sujets-là.

Monsieur Bachiri :

Parce que vous ne l'avez pas anticipé ?

Madame Poulain :

Non. (On impose et après...)

Monsieur Bachiri :

Non, mais c'est très sérieusement.

Monsieur le Président :

Arrêtez Monsieur Bachiri. Je ne peux pas vous entendre parler de ce sujet-là, sans penser à tout ce que vous m'avez dit, sur tout ce que vous m'avez envoyé !

Monsieur Bachiri :

Mais non. Mais arrêtez ! Arrêtez ce discours-là !

Monsieur le Président :

Votre hypocrisie me hérise.

Monsieur Bachiri :

Écoutez ! Admettons que je sois hypocrite. Monsieur Desmons, quand on écoute, on regarde. Admettons que je sois hypocrite, admettez que vous êtes un expert là-dessus ! Maintenant, répondez à ma question qui est simple : où mettons-nous ces enfants le samedi après-midi ? Que faisons-nous avec ces enfants ? Vous savez, je ne vais pas dire aussi bien que moi, le parcours qui est le leur et les familles qui les mettent au centre social. Que faisons-nous de ces enfants ? C'est une question que je vous pose, elle est simple.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? J'ai répondu juste avant, et vous l'avez reposé trois fois. Alors qui est contre cette convention ?

Donc, 14 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Donc, adoptée à la majorité, 15 voix.

Merci.

Encore une fois, elle a été adoptée en bureau du centre social.

Le point suivant, c'est le budget qui va nous occuper pas mal ce soir. Vous avez tous eu le dossier ? Il y a pas mal de votes effectués. Comme on a parlé de Covid, notre responsable financier est isolé à cause du Covid, donc il n'est pas là pour pouvoir valider ou éventuellement de donner un renseignement complémentaire. Il a été testé positif hier soir.

Vote du compte de gestion du Percepteur de la commune et du transport

Monsieur le Président :

La première chose, c'est la partie compte de gestion du percepteur de la commune. Il est disponible. C'est un document qui, d'habitude, n'est même pas consulté. En commission des finances, lundi soir, on avait bordé le fait qu'il pouvait être mis à disposition. Donc, il a été envoyé mardi, si je ne me trompe pas, à tous les élus. Donc, c'est la vision du percepteur sur ce qui se passe en mairie de Waziers. Donc, on doit acter qu'on a bien vu le compte de gestion et qu'il peut être adopté. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ça ? Alors, qui est contre ? Madame Poulain.

Madame Poulain :

Alors, juste pour notre part, je vais juste préciser que le compte de gestion n'a pas été transmis en même temps que l'ordre du jour, qu'on aurait dû normalement recevoir le 31 mars. Nous, on se réunit principalement le samedi matin, vous le savez, puisqu'on vous a tanné pour qu'une salle puisse nous être réservée sur ce créneau et que vous nous avez refusé. Après étude des pièces, on a formulé la demande le lundi matin et on l'a reçu le mardi matin, il y a donc deux jours. Sur six membres, notre groupe compte cinq actifs. Franchement, c'était impossible de pouvoir étudier de façon sérieuse le compte de gestion, qui est un document de 86 pages, à partir duquel il faut procéder à des vérifications ligne par ligne. Donc nous, on va s'abstenir sur ce point et on sollicitera le contrôle de légalité pour nous assurer de la régularité des méthodes.

Monsieur le Président :

Donc, vous remettez en cause le travail du Trésor Public ?

Madame Poulain :

Non, je mets en cause le délai de communication des pièces.

Monsieur le Président :

Ce n'est pas une pièce communicable. Il n'y a pas d'obligation à la communiquer, elle est disponible. C'était indiqué dans l'ordre du jour, vous pouviez venir la voir. Donc, il n'y a aucun souci par rapport à ça.

(Inaudible).

C'est votre problème. Donc, qui est contre ce compte de gestion ? Qui s'abstient ? Six votes avec les pouvoirs. Qui est pour ? Donc, 23 pour. Merci. Sur le suivant, je vais laisser la présidence de l'assemblée à Jocelyne Charlet, première adjointe, puisque je dois me retirer au moment du vote. Je vais la laisser faire une petite explication, mais vous avez les chiffres dans le dossier.

Vote du compte administratif de la commune et du transport

Madame Charlet :

Bonsoir à tous. C'est le vote du compte administratif et il y aura deux votes. Il y a également la commune et le transport. On commence déjà par la commune, le fonctionnement. Donc, vous voyez les tableaux à l'écran. Un résultat pour les recettes et un excédent de 1 479 658. Pour l'investissement, un déficit de 581 332,84. Donc, il est demandé de délibérer, de voir le compte administratif, de faire le vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Pardon ?

Madame Poulain :

Je peux prendre la parole ?

Madame Charlet :

Oui, bien sûr.

Madame Poulain :

Là-dessus, je rappelle juste que le document normalement, là, c'est résumé dans un tableau, mais il fait 174 pages, qu'on l'a reçu dans les mêmes conditions que le document précédent, avec une petite précision, c'est que toutes les annexes n'étaient pas encore remplies. Donc, les documents n'étaient pas complets. Ce qu'on remarque, c'est que vous présentez des documents qui sont incomplets et que vous limitez au maximum notre droit à l'information. Donc là-dessus, c'est pareil, on fera une demande et on votera contre le compte administratif.

Madame Charlet :

On passe au vote. Qui est contre ? Six contre. Des abstentions ? Qui est pour ? Merci.

Alors, on passe à l'annexe : le budget transport. Donc, c'est la même chose, c'est un petit budget. On a un résultat définitif de 9 876,56. On passe au vote. Vous voulez la parole également, Madame Poulain ou pas ?

Madame Poulain :

Dans la logique de ce qu'on a dit précédemment, on va s'abstenir.

Madame Charlet :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Retour de Monsieur le Président.

Madame Charlet :

Les comptes de la commune ont été votés à la majorité à 23 voix et les contre pour six voix. Pour le transport, c'est abstention : six voix et 23 pour.

Monsieur le Président :

OK, merci. Je rappelle aussi que le compte administratif, c'est le reflet du travail fait par les services comptables et l'adjointe en charge des finances, que je voudrais remercier très chaleureusement, malgré le Covid, malgré la situation où il y a beaucoup de choses, d'imprévus qui sont arrivés ces derniers mois, ont fait preuve d'un bon travail là-dessus et tous les services en général, parce que j'ai vu aussi qu'il y avait des gens du service. Monsieur Mascarte, merci en tout cas pour eux.

Monsieur Mascarte :

Écoutez, je vous remercie. Donc moi, je voulais remercier, on va dire, les personnes du service comptable, en l'occurrence Salvatore, Christian, Christian et Angélique et souhaiter bonne route également à Salvatore qui, malheureusement, va nous quitter. Les remercier pour leur professionnalisme, parce que je crois qu'on a quand même des personnes, on va dire, de haute qualité, c'est-à-dire au niveau du service comptable. Je leur tire mon chapeau, et bonne continuation pour Salvatore et puis pour les autres, qu'ils continuent ce qu'ils savent faire actuellement et ils le font bien.

Monsieur le Président :

Oui, je vous confirme effectivement, d'ici le prochain Conseil municipal, Monsieur Cucuzza ne sera certainement plus dans les effectifs, il a trouvé une autre opportunité. Donc, compte de gestion commune, on a fait, transport également, administratif aussi.

Affectation des résultats du budget 2021 de la commune et du transport

Monsieur le Président :

Donc, maintenant, on doit passer à l'affectation des résultats de la commune. Donc, c'est la page deux du dossier budget qu'on va peut-être ouvrir à partir de maintenant, que vous avez. Donc, il n'y a pas de surprise, c'est ce qui avait été présenté au ROB. Donc, on va passer au vote. Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Petite explication, Monsieur le Maire. Il faut rappeler quand même que ce bon résultat est dû à deux choses : à la vente du terrain à Aldi pour 311 000, près de 312 000 euros et pour environ 120 000 euros de fermeture de la piscine, c'est-à-dire 431 000 euros. Je voudrais rappeler à ce sujet que cette année et l'an dernier, vous avez refusé de passer le colis ou le chèque aux anciens à partir de 67 ans, alors que les résultats montrent qu'il y avait vraiment de quoi faire. La première année, c'est soi-disant parce que les chèques étaient déjà imprimés, donc ils avaient été imprimés avant qu'on prenne la délibération au conseil municipal, ce qui est quand même un peu fort. Cette année, il n'avait pas été imprimé et vous l'avez refusé quand même. Malgré cela bien évidemment, on va voter l'affectation, il n'y a pas de souci. Mais ça me permettra de revenir tout à l'heure dans le débat sur le fonctionnement, à faire des propositions par rapport à ça.

Monsieur le Président :

Alors, qui est contre cette affectation des résultats ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité. Et on a la même chose pour les résultats du transport si je ne dis pas de bêtise.

Vous avez en tout cas le résultat global de 9 876 euros.

Budget primitif 2022 de la commune et du transport

Nous allons pouvoir du coup maintenant rentrer dans les dépenses de fonctionnement pour voter le budget. Donc, il y a eu relativement peu de modifications par rapport au débat d'orientation budgétaire du 10 mars. Je vais laisser madame Charlet donner quelques explications.

Madame Charlet :

Oui. Vous avez déjà eu le DOB le mois dernier, il y a eu quelques changements. Je vais voir par chapitre : le compte 60, le compte achats. Dans le compte où on est intervenu, on a modifié quelques lignes, notamment sur les énergies compte tenu des résultats, la prévision de hausse des énergies. Donc, on a fait un plus dans les comptes. Donc effectivement, l'énergie augmente, on n'a pas la notion et on n'a pas la science infuse de savoir le pourcentage. D'un autre côté, les présidentielles nous disent beaucoup de qui vont bloquer les choses. Donc, on peut peut-être penser que ça ne va pas augmenter trop dans les sphères. Donc, dans le compte énergie, électricité, combustibles et carburants, il a été affecté 80 000 de prévision en plus. Par contre, on a diminué le compte 60 628, on a mis 30 000 en moins. Ce qui fait une différence au niveau du total de 50 000. On passe au vote ? Je vous signale que le budget, c'est le reflet du DOB et le DOB, c'est un budget, c'était le débat d'orientation. Donc, je pense que s'il y avait des choses à faire...

(Inaudible)

Non. Si vous voulez répondre, je veux bien, il n'y a pas de souci.

Monsieur le Président :

Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Bien. Donc, je voulais revenir un petit peu concernant le chapitre des dépenses de fonctionnement sur l'article 60. Par rapport au ROB, vous modifiez le montant de ce chapitre plus 50 000 euros. Ça a été évoqué en commission des finances suite aux événements liés au conflit ukrainien, ce qui me semble raisonnable. Mais je ne sais pas si ça sera suffisant pour moi. Lors de commission des finances de ce lundi, je vous ai sollicité afin d'obtenir le montant des consommations sur les années 2019, 2020, 2021, 2022 concernant les articles et choses qui m'ont été, on va dire, données aujourd'hui. Aucun problème, le travail a très, très bien été fait. Le seul problème, c'est qu'actuellement, des données sur 2022, on n'en a aucune, hormis le fait de l'intervention en commission des finances de Monsieur Moreaux, qui a quand même dit le jour de la commission des finances et nous a confirmé qu'à titre d'exemple, le coût de l'électricité de la mairie 2021 était de 16 000 euros sur l'année et que pour les deux premiers mois de l'année 2022, il était de 9 000 euros. Apparemment à notre connaissance, c'est ce chiffre, on va dire, énergie que nous ayons. Donc, la commune dispose de 32 ou 34 bâtiments. Je ne sais pas, à peu près, c'est ça ? Là, je fais un calcul assez simple. Vous voyez 9 000 euros sur deux mois, que je multiplie par six, parce qu'il y a six bimestres pour faire une année, pour faire 12 mois. Donc, ça fait 54 000 euros. Je vais retirer 12 000 euros, parce que je suppose que pendant l'été, on va faire des économies d'éclairage, etc. Ce qui fait donc, pour moi, un coût qui avoisinerait les 42 000 euros, c'est-à-dire pour la mairie. Supposition. Ce qui fait un plus de 26 000 sur l'année. Plus 26 000 sur un bâtiment, sachant que vous avez 32 et 34 bâtiments, plus l'éclairage public et sachant également, Madame Charlet, je vous reprends, le blocage des prix sur l'électricité à +4 % concerne les particuliers, mais ne concerne pas les collectivités. C'est tout ce que j'avais à dire par rapport à mon intervention, c'est-à-dire sur le chapitre 60.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des choses sur le chapitre 60 ? En tout cas, c'est parfait, je vais vous répondre là-dessus également, puisque suite à la commission des finances effectivement, on avait regardé pour avoir 2019 à 2022. Comme vous avez pu le voir, on n'a pas de facture officielle pour l'instant, donc c'est difficile d'avoir les données même au 7 avril. Juste vous dire quelques infos, parce qu'on est à 80 000 de plus qu'au ROB. Mais au ROB, on était déjà dans le contexte, la crise en Ukraine avait commencé. Donc, si vous regardez par rapport à 2019, 2018, on avait fortement augmenté quand même déjà ce chapitre. Mais on n'a pas une visibilité très bonne, évidemment. On ne sait pas comment les choses vont évoluer, ça ne dépend pas de la situation à Waziers. Quand même quelques éléments sur l'énergie et combustibles, c'est qu'il y a des économies qui sont en route déjà avec une baisse de la température, qu'on avait lancées déjà, nous, un petit peu avant l'heure, je crois que c'était au mois de septembre-octobre. D'ailleurs, le CHSCT avait bien vérifié que ça respectait les règles, etc. Donc, on avait été un petit peu dans l'anticipation par rapport à ça. On a aussi l'éclairage LED qui se généralise à l'extérieur comme à l'intérieur, parce qu'on a le marché Satelec à 100 000 euros un peu plus par an. Donc, on paye l'investissement, mais derrière, on voit tout de suite les économies d'électricité. Donc, ça, c'est intéressant. On va refaire le point avec le SCOT également. Mais vous, vous avez vu ce budget, – je dévoile un petit peu la fin –, mais vous l'avez regardé complètement. On dégage un excédent qui est très correct malgré tout. Et donc, on se dit qu'on a de la marge derrière. On a la fameuse fongibilité des crédits sur le M57. Donc, si on était embêtés, on pourrait retoucher sur quelques articles, parce qu'évidemment, quand on présente un budget, on arrondit toujours au-dessus pour ne pas être embêté. Mais ce que je vous propose, c'est de faire une commission des finances. Je propose le lundi 13 juin exceptionnel, ça sera dans deux mois, pour aborder ce sujet et là, on aura les consos sur cinq mois et discuter de ce que ça va impliquer. Comme ça, on sera un peu en amont du conseil municipal du 30 juin et on pourra voir s'il faut faire une décision modificative. On a aussi des projets, je l'ai déjà dit, un pôle jeunesse et sports, c'est en lien avec la subvention de la CAF, si on ne l'a pas, etc. Il y a peut-être des choses qui pourraient bouger et on aura une vision un peu plus claire, parce que là aujourd'hui, jeudi 7 avril, je le comprends, mais on n'a pas une boule de cristal, on a un petit peu de mal à savoir où on peut se positionner. Donc, c'est pour vous dire un petit peu, on pense qu'on a été prudents sur le 60. Il se pourrait effectivement qu'à la fin de l'année, si ça continue comme ça, ça soit beaucoup plus que ce qu'on a provisionné qu'il faille. Mais on peut y répondre de cette façon-là.

Monsieur Mascarte :

Encore une question concernant le 60. Donc, concernant le 60 42, la première ligne : achat de prestations. On a une augmentation de plus 186 000 euros, pourrait-on avoir une explication ? Ça représente quand même plus de 420 % par rapport à ce qui était, donc 230 000 euros de provisionnels. Donc, est-ce qu'on a des explications ?

Madame Charlet :

Le compte 60 42 ?

Monsieur Mascarte :

60 42, oui.

Madame Charlet :

Oui. Alors, c'est tout simplement la mise en place des petits déjeuners pour les écoles. Donc, vous allez avoir de l'autre côté en recettes...

Monsieur Mascarte :

D'accord, OK.

Monsieur le Président :

On l'a provisionné sur une année complète. On ne sait pas si en septembre, on continuera ou si le dispositif existera encore. On l'a provisionné côté dépenses et côté recettes, en mettant moins de recettes que les dépenses, parce que les dépenses, on les a calculées par rapport à ce qui se fait depuis le début janvier sur une année complète.

Monsieur Mascarte :

Donc, pour avoir une extrapolation de vos chiffres concernant les petits déjeuners, c'est-à-dire voir votre maquette ?

Monsieur le Président :

On avait déjà discuté de ce chiffre-là, mais oui, on pourrait le refaire. C'est le nombre de petits déjeuners, etc., on l'a déjà évoqué.

Monsieur Mascarte :

Moi, il me semble qu'on était plus sur une base, on va dire, de 140 000 à l'époque lorsqu'on avait participé à la CAO, je ne sais pas si vous vous souvenez ? Là, on est à 186 000.

Monsieur le Président :

Alors, on était à 140 000, mais pour un semestre. Que là, on est parti de reprendre en septembre jusque décembre et en réajustant qu'en janvier, il y a quelques écoles qui ne l'ont pas fait et on a réajusté par rapport à l'existant. Donc, je pense que c'est pour ça que vous avez une différence.

Monsieur Mascarte :

J'irai vérifier.

Monsieur le Président :

Madame Poulain.

Madame Poulain :

Oui. Juste pour revenir sur les énergies et combustibles. Des démarches, on en a quand même un petit peu. Pour information, il y a quand même un groupe de sénateurs qui a déposé un texte et eux, ils évaluent cette hausse entre 30 et 300 %, et effectivement, ils ont fait une demande de gel des tarifs, mais on ne sait pas si ça va aboutir. Donc 30 %, ça nous paraissait une marge raisonnable à prendre en compte. Là, vous êtes un peu bas. Alors ma crainte avec les explications que vous venez de nous donner, c'est qu'on va se revoir en juin. Donc en juin, si on dépasse les plafonds, on fait quoi ? On décide de supprimer les petits déjeuners dans les écoles pour rééquilibrer les lignes ? Donc, ça sera au détriment de nos enfants ?

Monsieur le Président :

On prendra nos responsabilités ensemble et on verra ce qu'on peut faire, ce qu'on doit faire. C'est ça.

Madame Poulain :

C'est bien d'anticiper des fois.

Monsieur le Président :

On pourrait faire un pari sur le prix du Super au mois de juillet, mais ça ne serait pas sérieux. Donc, on est bien obligés de faire avec la situation internationale telle qu'elle est. Alors, qui est contre le chapitre 60 ? Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Et je suis content de votre réaction, parce qu'il a fallu quand même que je demande en commission

des finances, c'est-à-dire travailler sur les consommations en euros, c'est-à-dire sur le premier trimestre, pour que vous puissiez prendre la décision d'effectuer ce travail, c'est-à-dire sur cinq mois, et pouvoir en discuter au mois de juin. Et je vous remercie. Apparemment l'opposition, à l'occasion, sert à quelque chose.

Madame Charlet :

Monsieur Mascarte, je peux vous dire que c'était prévu. Ça fait un moment que j'en ai parlé avec les responsables d'avoir un suivi régulier et de faire un point régulièrement, c'est-à-dire justement, si on a affecté pour le mois de juin, vous aurez un tableau avec la vision de ce qui avait été prévu et ce qui a été consommé.

Monsieur le Président :

Alors, je n'ai pas demandé la précision, mais on a depuis des années voté chaque chapitre de dépenses de fonctionnement. Il n'y a pas d'objection sur ce mode de vote ? Donc, qui est contre le 60 ? Donc, six personnes. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, 23 personnes adoptent le chapitre des achats.

Monsieur Mascarte :

Une petite intervention concernant le 60, mais ça n'a rien à voir. Sachez que c'est un chapitre où dans le temps, vous disiez souvent : "C'est un chapitre qu'on peut mieux maîtriser". Je m'en souviens, vous l'avez régulièrement dit. Alors, on était contre ou bien on s'abstenait, mais c'était souvent votre langage. Et sachez qu'aujourd'hui, vous avez quand même un groupe d'opposition qui vote pour.

Monsieur le Président :

Je vous en remercie. Le chapitre 61.

Madame Charlet :

Le chapitre 61 est inchangé. Le montant reste identique. Vous avez des questions ?

Monsieur Mascarte :

Pour moi, oui. Pour le 61, sur le 611 : contrats de prestations de service. Il y a plus 90 000 euros même si le montant global ne change pas par rapport à la proposition de 2021 et plus 47 000 par rapport au réalisé. Donc, est-ce qu'on peut avoir des explications ?

Madame Charlet :

Le 611 ?

Monsieur Mascarte :

611.

Madame Charlet :

Le 611, c'est le contrat (Cofely) : le gaz, la piscine, il y a Scolarest, et il y a les mises en fourrière où également, il y a eu 20 retraits pour 2021, l'entretien des panneaux de l'horloge, il y a Satelec et l'Urba aussi. L'Urba, il y a eu une maîtrise d'ouvrage, on a fait l'acquisition d'un logiciel URBADS. Et donc là, il y a une maintenance et il y a eu des formations.

Monsieur le Président :

Madame Poulain, sur le 61.

Madame Poulain :

Sur le 61 52 31 : entretien et réparation de voirie. Comment ont été utilisés les 54 165 euros de 2021 ? Pas dans le détail des 54 000, mais grosso modo.

Madame Charlet :
Donc, 61 52 31 ?

Madame Poulain :
Oui, c'est ça.

Madame Charlet :
C'est entretien et réparation. Donc, c'est Theys. Il y a les locations de bennes, il y a la Coved et réfections de voirie. C'est des petites réparations pour colmater les trous, les choses comme ça. Mais ça, il y a beaucoup de choses qui concernent plutôt des locations de bennes et la Coved.

Madame Poulain :
Et sur le 61 521 sur l'entretien des terrains ? On a une hausse de 70 000 euros par rapport au réalisé 2021. Est-ce que c'est en lien avec la carte que vous avez fournie au ROB sur la répartition de l'entretien des terrains ? C'est de ça qu'il s'agit ?

Monsieur le Président :
C'est ça. Vous parlez du 61 521 ? Il y a un petit peu d'entretiens supplémentaires, mais il y a effectivement le fait et ça répond à une question tout à l'heure sur le chantier d'insertion. C'est que légalement, on est obligés de passer par un marché. Donc normalement, le centre social va être le mieux positionné, parce que ça sera le plus proche, etc. Mais on est obligés de passer un marché. Donc, on n'a pas le choix. Là, c'est la loi qui s'applique. Mais effectivement, cette année, en 2022, je l'avais expliqué au ROB, on va payer deux fois, on va payer la subvention d'équilibre 2021, parce qu'il y a le travail qui a été fait en 2021 et on va payer en 2022 quand le marché sera en place. Là, il n'est pas encore passé, donc je pense qu'on payera une partie du chantier d'insertion classique, sans doute la moitié jusqu'au 30 juin et ensuite, le marché qui sera obtenu. Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :
Dernière intervention sur le 61. Donc, sur le 61 61 61 : assurances multirisques et autres primes d'assurance. Il y a 115 000 euros, on va dire, de budgétisés sur les deux lignes, 40 000 et 75 000. Pour un réalisé de 90 000 euros en 2021, j'avais entendu dire l'année dernière que Vidéo Protection ne devait-elle pas nous permettre des économies ou est-ce qu'il y a d'autres explications, je dirais, par rapport à ça ?

Monsieur le Président :
Moi, je vais dire deux choses là-dessus. C'est qu'il y a toujours une inertie pour l'assurance, le temps que la sinistralité baisse, il faut le prendre en compte. Il y a aussi le local Place Bordeu il y a un petit peu d'assurance en plus. Mais surtout, il y a la flotte de véhicules neufs à la fois pour les ACM et les services techniques qui fait que ce sont des véhicules qui sont bien assurés et donc, il y a un surcoût en 2022 qu'on retrouve par rapport aux autres années. J'ai oublié quelque chose ? Non, c'est bon ?

Monsieur le Président :
Madame Poulain ?

Madame Poulain :
Je n'avais juste pas fini. Pour le marché que vous allez lancer sur l'entretien des terrains, est-ce que vous allez vous baser sur la carte fournie au ROB ?

Monsieur le Président :
On m'a reparlé de cette carte, c'était un document de travail qu'il faut encore bien discuter aussi avec le Centre Social, avec les prestataires, etc. C'était pour montrer que tout le monde aussi prenne conscience qu'il y a beaucoup de zones à entretenir dans la Ville, qu'il y a beaucoup d'acteurs qui travaillent dessus. Mais elle n'a pas de valeur contractuelle, c'était une annexe à titre d'illustration.

On a eu l'occasion d'en échanger avec les personnes intéressées.

Madame Poulain :

Oui, parce que forcément, vous savez qu'elle n'a pas été validée. Le découpage n'a pas été validé, notamment par le Centre Social, mais vous nous l'avez quand même vendu comme un document officiel. Vous l'intégrez à votre rapport d'orientations budgétaires. Vous êtes un bon communicant.

Monsieur le Président :

Merci. On passe au vote ? Qui est contre ce chapitre 61 ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité. Merci. Le 62.

Madame Charlet :

Le compte 62, inchangé également. Donc, s'il y a des questions.

Monsieur Mascarte :

Sur le 62, c'est vrai qu'il n'y a pas de changement par rapport au global, mais je vais reprendre une arme dont vous vous serviez à l'époque, Monsieur Desmons. Le 62 32, les fêtes et cérémonies, le 62 34, les réceptions, articles sur lesquels vous étiez très vigilant à une certaine époque. Pourrait-on connaître les raisons de cette augmentation ? En effet, 2020 et 2021 sont des années de crise sanitaire et on constate une hausse de 54 599 euros de 2020 à 2021 et un dépassement entre le budgétisé 2021 et le réalisé plus 6 900 euros. Cet article normalement englobe les feux d'artifice, banquets des aînés, colis des aînés, Noël dans les écoles, projections des films, fleurs, gerbes, fête de la Gaillette, marché de Noël, et je vais vous passer le coup de l'astuce. Vous savez ce que je vous disais tout à l'heure, un fameux papier que je vous ai sorti un jour, c'était marqué l'astuce du jour qui date de l'été 2018 et qui reprenait ce fameux chapitre.

Madame Charlet :

Alors, il ne faut pas oublier aussi qu'il y a eu des remises de médailles, il y a eu quand même des choses qui ont été faites pendant ces années-là.

Monsieur Mascarte :

Oui, mais dans ces cas-là, je vous demanderai à avoir les détails, Madame Charlet.

Madame Charlet :

Il n'y a pas de problème, je vous donnerai les détails, Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Parce que les médailles, ne me dites pas que ça peut représenter...

Madame Charlet :

Non et entre autres, il y a l'alimentation dédiée aux fêtes, remise de médailles et puis, il y a d'autres, mais je vous donnerai le détail du compte, il n'y a pas de problème.

Monsieur Mascarte :

Mais moi, ce que je ne comprends pas, attendez, je vais retourner sur ma fiche et sur mes chiffres, parce que je ne me sers pas de votre tableau. Sur le 62 32, je vais le retrouver ici : les fêtes et cérémonies, on est quand même, c'est-à-dire en 2021, sur un réalisé de 126 943, avec si peu, on va dire, de manifestations ou autres, ça me surprend quand même. Sachant qu'en 2020, je compare 2021 à 2020, on n'était qu'à 71 000.

Monsieur le Président :

On vous donnera les éléments précis, c'est à vérifier. Mais d'après mes notes, je crois que c'est lié au fait du chèque cadeau, justement, qui a remplacé le banquet des aînés, qu'il y a un décalage qui

s'est fait, puisque d'habitude, ce sont des dépenses de 2020 et là, les gens peuvent utiliser en décembre-janvier, ils viennent récupérer après.

Monsieur Mascarte :

Comme je le disais au dernier conseil municipal, nous, on avait le (droit) également que le banquet. Donc, c'était la même chose aussi.

Monsieur le Président :

Oui. Je crois qu'il y a deux années qui sont comptées sur l'année 2021. Il me semble, on vérifiera. C'est bon ? Qui est contre ce chapitre 62 ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité. Le 63, c'est un petit chapitre.

Madame Charlet :

Alors, le compte 63, il n'y a rien. C'est inchangé. Ce sont des taxes. Pas de commentaire ?

Monsieur le Président :

On passe au vote ? Madame Poulain.

Madame Poulain :

Oui. Nous, on note simplement que si la majorité n'avait pas bloqué l'ouverture du commerce alimentaire place Bordeau, on aurait fait l'économie de 23 000 euros de taxe foncière qu'on paye à perte. D'ailleurs, il faudra sans doute compter sur la reconduction de cette perte pendant au moins trois ans, parce que si toutefois, les études venaient à valider l'implantation d'un espace santé, ce dont je doute fortement, un tel projet mettra au moins trois ans à voir le jour. On aura donc perdu au total 23 000 fois quatre ans, 92 000 euros. Et tout ça parce que le commerçant intéressé ne vendait pas d'alcool. Ça fait quand même cher la bouteille.

Monsieur le Président :

Je ne vous permets pas de dire ça. Je vous ai expliqué qu'on regardait toutes les possibilités, et le sujet est beaucoup plus compliqué que ce que vous venez de dire. Je n'en parlerai pas en conseil municipal, mais j'ai envie de vous poser une question : la taxe foncière, qui est le principal bénéficiaire ? C'est la commune. Donc, la dépense qu'on a là, on la retrouve de l'autre côté. Donc, les chiffres que vous donnez ne représentent pas grand-chose. C'est une dépense qui est là, mais qui revient en grande partie dans la poche de la Ville. Donc, il faut relativiser ces petits chiffres et c'est le cas aussi avec Scolarest. On avait parlé de provisions la dernière fois. De toute façon, on provisionne, parce que depuis trois ans, on devrait le payer, on ne paye pas. Mais le jour où on le paiera, on va le récupérer en partie. Alors qui est contre ce chapitre 63 ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité. 64.

Madame Charlet :

Alors, le 64 : les frais de personnel. On a remis des montants dans les rémunérations principales, plus 25 dans les titulaires et dans les autres rémunérations, du fait qu'on a parlé du dégel de l'indice, donc une prévision qui est plus ou moins, on ne sait pas trop à partir de quel moment, on va pouvoir faire cette application. Mais il vaut mieux prévoir les devants avant de faire une DM, puisqu'on ne peut plus faire de DM au niveau du 60. Il faut toujours faire une DM concernant tout ce qui est rémunération. Donc, on a fait un peu de provisions plus 50 en plus. Donc, on est arrivé à 6,3 millions.

Monsieur le Président :

Madame Poulain.

Madame Poulain :

Vous n'avez pas comptabilisé l'impact possible des 1 607 heures ? Vous aviez annoncé ça la dernière fois.

Monsieur le Président :

Si, on n'a pas remis en question ce qu'on avait dit la dernière fois, c'est-à-dire qu'il y avait une participation financière qu'on va négocier, qu'on va avoir si on perd. Pour l'instant, tout est à l'arrêt, donc tout va bien. On regardera ça. Il y a un point supplémentaire, parce que là, il y a 50 000 euros de plus, mais ça ne suffirait pas si le dégel de point d'indice annoncé se fait complètement. Mais entre deux, – Monsieur Michon pourrait le confirmer –, on a su aussi que la partie médiateur scolaire de la Cité éducative, on pensait à un moment donné qu'il serait employé par la Ville et ça serait des charges de personnel. En fait, non, c'est la caisse des écoles Douai - Waziers qui va les payer et nous, on aura à payer les 30 % de leurs salaires. Donc, ce n'est pas du tout le même compte. Ça va être dans le chapitre 65 si je ne dis pas de bêtise. Donc, il y a un petit peu de changement dans 65 de l'autre côté. Au final, on a remis 100 000 euros à peu près de plus sur la partie masse salariale par rapport déjà au débat d'orientation budgétaire, sachant qu'évidemment, c'est un maximum. On va essayer de travailler pour être en dessous de ça, pour ne pas avoir de mauvaise décision modificative qu'on a eu l'an dernier, que sur laquelle je ne reviens pas. Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Je n'ai pas de commentaire spécifique sur le 64, seulement, un seul constat : depuis 2019, c'est plus 1 million d'euros entre réalisé et la proposition 2022. On espère plus de vigilance sur ce chapitre et l'évitement de tout nouveau dérapage comme en 2021, sachant que, comme vous l'avez dit à l'instant, il y aura des aléas dans le courant de l'année avec les changements de point d'indice et toujours cette loi de 1 607 heures, on ne sait pas ce qu'il en adviendra. Donc, restons vigilants.

Monsieur le Président :

Qui est contre le chapitre 64 ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Le 65 : autres charges ?

Madame Charlet :

Autres charges, là le montant change. Je vais vous dire les comptes qui changent. On a retiré un peu dans les indemnités des élus, – 700. On a ajouté une provision pour créances qui est nouvelle, c'est tout ce qui est créances irrécouvrables puisque maintenant c'est obligatoire, ce sont des impayés qui ont plus de deux ans. Donc il faut prévoir, là on a prévu 216 parce qu'on a déjà des montants. Ensuite, plus 15 000 concernant la cité éducative. Et puis, le compte de 65 748, on est venu diminuer des subventions, 29 202,10 pour arrondir et on a ajouté 300 dans l'autre 65 888, c'est le contrat enfance jeunesse. Ce qui fait un montant de moins 14 386,10 qui est déduit de ce compte 65.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Je vous avais dit tout à l'heure que j'allais revenir à un moment donné. Comme on est à la fin de ces chapitres de fonctionnement, je crois que tout le monde connaît la situation des gens en cette période, avec une forte augmentation du coût de la vie et un prix de l'essence qui continue à être à un très haut niveau, même s'il y a des interventions pour le faire baisser. Vous avez pu voir également qu'un certain nombre de communes sont allées jusqu'à remettre à plus tard un certain nombre d'investissements qu'ils ne considéraient pas comme indispensables pour cette année afin de pouvoir aider les familles de la commune. Donc je fais, au nom de notre groupe, une proposition qui est celle d'augmenter l'article 657 48 à hauteur de 150 000 euros, ce qui correspond à une prime

de vie chère d'un chèque de 50 euros par foyer, qui sera dépensé dans les magasins wazierois, y compris à la pompe à essence puisque c'est le truc. Donc, cela ramènerait l'excédent de fonctionnements dont vous parliez tout à l'heure, qui n'est pas mauvais du tout, à 587 500,36 euros, ce qui reste parfaitement correct dans un équilibre budgétaire et qui permet même, si on a quoi que ce soit en cours de route, de pouvoir y faire face. Cette proposition de verser... Vous l'avez déjà refusée une fois, alors que la démonstration était faite au CCAS et qu'on avait les moyens à l'époque de verser également une prime Covid de 25 euros pour les foyers. Voilà notre proposition, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques là-dessus ? Je suis bien conscient, comme vous, des difficultés que les ménages wazierois vont avoir. Ça correspond à 20 euros par personne. Je ne sais pas si ça suffirait. C'est un impact qui n'est pas négatif.

50 euros par foyer.

Oui, mais je ne parlais par personne, c'est pour ça, 20 euros par personne. Du coup, fois 2,7, la taille des foyers, on est bien à 20 euros. C'est une proposition que vous faites, on aurait pu en discuter en commission des finances, ça aurait été plus commode. Je ne ferme pas complètement la porte. On pourra en discuter au mois de juin en fonction d'où en sont les finances le 13 juin. Ça aurait pu effectivement être déjà discuté au DOB puisqu'on avait déjà le début.

Madame Charlet :

Le DOB, c'est un débat d'orientation.

Monsieur Michon :

Permettez-moi, tous les deux, quand même de rappeler la manière dont vous fonctionniez quand vous étiez dans l'opposition. Il n'y avait pas un mot en commission des finances et quand vous faisiez des propositions, c'était en séance plénière.

Monsieur le Président :

En DOB, en débat d'orientation budgétaire, Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Monsieur Desmons, je vous l'ai déjà dit, j'ai pris des leçons de votre part en tant qu'opposant, vous ne pouvez pas me le reprocher quand même. Il ne faut pas avoir la mémoire courte.

Monsieur le Président :

Madame Poulain avait une remarque.

Madame Poulain :

Les grands esprits se rencontrent. On a travaillé sur une proposition du même type. Mais nous, on est à un montant de 72 euros parce qu'on revenait sur le montant du caddie du dernier conseil. Donc, on est tout à fait favorables à cette proposition. Et 72 euros, ça nous fait à peu près 200 000 euros. Comme on a les moyens, on peut l'inclure dedans. Et une question : Y aura-t-il cette année la mise en place de la bourse au permis de conduire ? L'avez-vous budgétisée ?

Monsieur le Président :

Sur ce point-là, j'en ai souvent parlé. On n'est pas encore prêt, on y travaille. C'est Monsieur Gambier, notamment, qui y travaille. Il y a plein de dispositifs qui existent. Nous, ce qu'on avait indiqué dans le programme, vous le connaissez aussi bien que moi, c'était aussi de travailler avec les services de la Ville parce que c'était en échange d'heures peut-être pour les écoles, peut-être aux services techniques. C'est quelque chose que j'avais demandé déjà de travailler à l'époque avec monsieur Zaïr, ça ne se fait pas d'un claquement de doigts. On a encore quatre ans pour faire le

programme qui est dans le mandat. On va y travailler. Donc sur votre proposition, je ne donne pas suite, sauf, comme je l'ai dit, ce n'est pas fermé. On en reparle au mois de juin quand on verra aussi comment le budget va se passer et les prix vont évoluer, comment la situation internationale va évoluer. Monsieur Michon, et après on passera au vote.

Monsieur Michon :

Pour rappeler le logo qu'avez mis en place, Waziers, ville au grand cœur, je crois que c'est le moment de passer à l'action.

Monsieur le Président :

Alors, qui est contre ? On avait déjà voté pour le 65 ou pas ? On n'a pas voté, vous parliez spécifiquement du 65. Ça me permet de répondre à la question de Monsieur Mascarte de tout à l'heure. J'ai des chiffres approximatifs, Madame Charlet a peut-être des chiffres plus précis, sur les bourses communales, le brevet, etc. Je crois que c'est dans ce chapitre-là. Donc, on peut vous donner des informations à cette occasion. Tu corrigeras si je ne suis pas assez précis. J'ai noté que les bourses communales, c'était pour 454 enfants, ce sont des versements de 16 000 euros environ qui se sont faits en 2021, soit 36,50 euros par enfant scolarisé au collège, au lycée ou étudiant. On a eu 74 enfants qui ont eu le bon de 71 euros pour leur brevet au Furet du Nord pour 4 991, et 57 personnes qui ont eu leur bac, ça correspond à 4 525 euros. Alors, on passe au vote qui est contre le 65, la prime au mérite ? Madame Cordier, vous êtes pour ? Vous ne savez pas. Vous vous ralliez à madame Dini, OK. Donc, 14 voix contre le 65. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 15 voix pour, c'est adopté à la majorité. Sur le 66, les charges financières.

Madame Charlet :

Il n'y a pas de changement.

Monsieur le Président :

Il n'y a pas de surprise. On passe au vote sur le 66, les charges financières. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc adopté à l'unanimité. Le 67, les charges exceptionnelles.

Madame Charlet :

Il n'y en a pas non plus.

Monsieur le Président :

Il n'y a pas de changement par rapport au DOB. Des remarques ? Vous l'avez remarqué, il y a très peu de choses puisqu'il y a beaucoup de choses qui sont dans d'autres chapitres. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour donc ? Adopté à l'unanimité.

Les dotations aux amortissements, pas de changement. Pas de remarque. C'est très comptable comme chapitre. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je pense qu'on doit maintenant voter le total des dépenses de fonctionnement. Donc, il est au budget de 12 120 326,10 euros. On passe au vote. Qui est contre ce total ? 14 contre. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 15 pour le total des dépenses de fonctionnement. On va passer à la partie recettes. Le premier chapitre, c'est le 0-13.

Madame Charlet :

Le 0-13, inchangé concerne les remboursements de personnes en maladie. Des commentaires ?

Monsieur le Président :

Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Vous connaissez notre position. On reprend la vôtre. De toute façon, il n'y a pas de commentaire,

vous connaissez notre position, comme vous avez pu la combattre sur le 64-19, remboursements en rémunération du personnel. Sachant que le bien-être au travail ne se conçoit pas non plus qu'avec une vraie salle de personnel. Je crois qu'il y a d'autres choses à voir également par rapport à cela.

Monsieur le Président :

On passe au vote, Madame Poulain.

Madame Poulain :

En prévisionnel 2021, on avait 120 000 sur ce chapitre ; en réalisé, on a fait 132 000, et là vous rebudgetisez 120 000. Est-ce que vous avez l'impression que les conditions s'améliorent ?

Monsieur le Président :

Je l'ai déjà expliqué, monsieur Michon le faisait à l'époque, c'est très variable d'une année sur l'autre, il y a des grands décalages de trois ans. Et forcément, on ne peut pas dire qu'en 2022, c'est directement lié à 2021. Il y a aussi un peu de rattrapage historique, et on est très tributaires aussi des versements des assurances qui, parfois, font des compléments d'information, etc. Ça nous paraît une recette raisonnable à 120 000. On a eu en moyenne sur les dernières années, je crois, à peu près 220 000, si on remonte à 2015. Comme un budget doit être sincère et prudent, on a plutôt visé la moyenne basse, même si en 2020, il y en a eu beaucoup moins. Mais les autres années, ce n'est pas le cas. Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

À l'époque, les assurances étaient complètement différentes puisqu'on assurait les arrêts courts. Et on s'est aperçu que le montant des primes d'assurance pour les arrêts courts dépassait de très loin le coût réel de remboursement. Donc, actuellement on n'assure plus les arrêts courts. Normalement, cette ligne-là devrait diminuer d'autant.

Monsieur le Président :

Effectivement. Qui est contre ce chapitre 0-13 ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité. Le 70, produits des services ?

Monsieur le Président :

Inchangé. Des questions ? Non.

Monsieur le Président :

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité. Le 73, impôts et taxes.

Madame Charlet :

Alors là, ce sont juste des réajustements puisque ce sont les montants reçus. On a fait les modifications, notamment dans le 73-111, les contributions directes. Donc, on a 163 837 en plus. Ensuite, si vous regardez, les chiffres apparaissent : au 73-22, il y a une petite baisse, on avait provisionné 23 000 et on a 22 566. On a une différence, de ce fait, dans ce compte, de 163 403 en plus.

Monsieur le Président :

Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Concernant le 73, une petite information. Concernant le 73-221, le fonds de péréquations communale et intercommunale, vous proposez 140 000 euros alors que la DSC (inaudible) reversée aux communes, j'ai un document ici en ma possession qu'un de vos élus devrait avoir s'il participe aux réunions, la part (sept) reversée aux communes en 2022, déduction faite de la participation à la

gratuité des transports, je précise : "Le document de la communauté d'agglomération du Douaisis laisse apparaître un montant net de DSC en 2022 de 39 277 euros", et non pas de 140 000 euros. Donc, je pense que vous avez un représentant, je ne sais pas. Ces chiffres, vous êtes allés les chercher où ?

Monsieur le Président :

Je n'ai pas de réponse à vous donner ce soir, de mon côté.

Monsieur Michon :

Ce document était dans votre dossier pour la dernière réunion de la CAD.

Monsieur le Président :

On informera le conseil municipal, la prochaine fois, du montant réel à mettre là-dedans. Il y a peut-être autre chose. J'ai tendance à faire confiance au service comptable.

Monsieur Michon :

Mais si on n'a pas donné le document au service comptable, il ne faut pas l'enregistrer. C'est clair.

Monsieur le Président :

Oui, mais il ne met pas ce chiffre comme ça, par hasard. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, des questions ?

Monsieur Michon :

Oui, comme vous ne parlez pas de la baisse des taux qui est dans ce chapitre-là, sur laquelle on s'expliquera au moment du vote des taux, on va bien sûr s'abstenir sur ce chapitre.

Monsieur le Président :

OK. Donc, on passe au vote sur le 73. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 14 abstentions. Qui est pour ? 15 votes pour, merci. Le 74, dotations et participations ?

Madame Charlet :

Là, on a des changements juste dans le remboursement de la cité éducative. On a déduit 30 000 dans le compte 74-758 et on a rajouté des compensations d'exonération de taxes, le compte 74-833 qui est une régularisation avec les chiffres exacts, apparemment.

Monsieur le Président :

Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Concernant le 74, particulièrement 74-718, chapitre autre, vous proposez 160 000 euros en 2022, soit plus 100 000 euros. Est-ce l'effet cité éducative et la participation de l'État aux petits déjeuners et repas du midi ? C'est une question que je pose.

Monsieur le Président :

C'est exactement ça. 160 000 euros, c'est là-dedans qu'on a la subvention pour les petits déjeuners. Sur les 160 000, c'est environ 110 000 euros qu'on a mis. On a été vraiment prudent, ce que de l'autre côté, on avait, je vous l'ai dit tout à l'heure, 140 000-160 000, là on a mis 110 000 de subvention, qu'on perçoit de l'autre côté. On peut passer au vote sur le 74, dotations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité. Le 75 : autres produits de gestion courante.

Madame Charlet :

Inchangé.

Monsieur le Président :

C'est inchangé par rapport au ROB. Est-ce qu'il y a des remarques ? Là-dedans, il y a eu un remboursement de la piscine de 84 000 euros en 2021 et il reste à percevoir en 2022 87 000 euros. On peut passer au vote sur le 75 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité. Le 76 : produits financiers. Je ne passe même pas la parole, 28,80 euros. On peut passer au vote. Oui ?

Monsieur Mascarte :

J'aurais une petite intervention, Monsieur Desmons. On finit à la bougie ce soir ou quoi ?

Monsieur le Président :

C'était pour que les écrans soient visibles.

On peut rouvrir un peu le volet, si Jamel peut le faire. Donc les produits financiers, on passe au vote. C'est bon, on peut tenir une demi-heure encore comme ça, on allumera la lumière après. Oui, ça va. Vous pouvez stopper, sinon ça va être trop lumineux, merci.

Donc sur le 76, produits financiers, 28,80 euros, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Le 77 : produits exceptionnels, il n'y a rien du tout, parce que c'est un chapitre avec le M-57, qui ne doit vraiment plus être utilisé. Donc, ce ne serait pas raisonnable de provisionner quelque chose dedans. L'an dernier, il y avait des choses par rapport à la piscine, ce qui explique les gros chiffres. Cette année, il n'y a plus rien du tout. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Le 78, il n'y a rien. On passe au vote directement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? On va vite, c'est bon.

Le 0-42, les opérations d'ordre, même chose, je crois que la dernière fois.

Madame Charlet :

Il n'y a rien de spécial.

Monsieur le Président :

Il n'y a rien de spécial. Pas de questions ni remarques ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Et l'excédent antérieur reporté : 898 325, évidemment puisque c'est dans l'affectation des résultats. Il est cohérent avec ce qu'on a vu tout à l'heure. Donc, on va le voter quand même puisque c'est un chapitre. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? À l'unanimité.

Donc, ça nous donne un total, évidemment, de recettes de fonctionnement équivalent à ce qu'on avait tout à l'heure de 12 120 326,10 euros. Donc, on va passer au vote là-dessus. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 12 abstentions. Qui est pour ? Donc 12 abstentions et 17 pour.

Et donc maintenant, l'équilibre général des dépenses de fonctionnement. Je crois qu'on doit voter ce qui va être la page sept du dossier que vous avez à l'écran. Donc la vue d'ensemble de la section de fonctionnement, on va passer au vote là-dessus. Qui est contre ? Donc voilà, 12 contre. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 17 pour.

Et donc nous en avons terminé, je pense, pour la partie budget de fonctionnement de la commune. Alors oui, on va passer à l'investissement de la commune. Donc, vous avez une première page, qui avait déjà été fournie, il me semble, au ROB des restes à réaliser. Je ne reviens pas là-dessus. Il n'y

a pas de vote, c'est une information. Et ensuite, vous avez les pages neuf à 11 sur les dépenses d'investissement. Donc par rapport à l'an dernier, on a complété un petit peu la présentation, c'est-à-dire que vous avez les dépenses d'investissement par chapitre, le 20, le 21, 22, 23, etc. Et ensuite, vous retrouvez un tableau similaire à celui qu'il y avait dans le ROB, mais avec les petites modifications, même s'il n'y en a pas eu beaucoup, qui correspondent à ça. Et on a rajouté également un chiffre en bas de la page neuf, qui est la somme du 20, 21, 23, qui fait 2 054 735 qui correspond au chiffre qui est en bas de la page 11. Comme ça, on est tout à fait transparent sur les investissements qui sont prévus dans notre plan pour 2022. Donc, on va attaquer la présentation par chapitre, la partie immobilisations incorporelles, donc tout ce qui est compte 20 qui est, il me semble inchangé. Enfin là-dessus, on ne va pas forcément faire de la même façon que sur le fonctionnement. Est-ce qu'il y a des remarques avant de passer au vote sur le chapitre 20 ? Non ? Voilà.

Ce que je vous propose, c'est qu'on fasse du globalement sur l'investissement, parce que c'est des comptes d'apothicaire là-dessus. Ça vous va ? On fait un vote global sur les dépenses d'investissement ? OK. Donc, on a un total d'investissement à 3 211 965. Là-dedans, vous avez donc, au chapitre 20, 51 400, au 21, 1 109 000, les immos en cours 893 000, les immos financières 720 000 euros, 25 468 dans les opérations d'ordre et le solde d'exécution de la section d'investissement reporté qu'il faut financer, donc un total de 3 211 965,44, et si on rajoute les restes à réaliser à 3 381 535,93 euros. Est-ce qu'il y a des remarques sur les dépenses d'investissement, Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Oui, je sais qu'il s'agit de la mise en place de votre programme. Mais, mais je... et que vous m'avez dit, à plusieurs reprises, qu'il n'était absolument pas question qu'on introduise quoi que ce soit des propositions que nous-mêmes avons faites durant la campagne électorale. Mais je crois qu'aujourd'hui, vous avez un an et demi d'expérience et vous savez que, entre ce qu'on prévoit pour six ans et puis après à ce qu'on est confronté sur la réalité du terrain par rapport au classement des urgences auxquelles on doit faire face, on doit pouvoir réfléchir un petit peu autrement. Je crois qu'il ne faut pas vouloir à tout prix imposer une optique, quelque chose de figé une fois pour toutes. Donc, c'est pour ça qu'on va tenter notre chance aujourd'hui, encore une fois, de vous faire des propositions d'inscrire dans le budget d'investissement quelques points que vous n'avez pas prévus. La première chose qu'on souhaiterait voir inscrire, c'est un chemin macadamisé entre le bout de la rue des Églantines et le cimetière Faidherbe. Et de raccorder ce piétonnier à une allée du cimetière du Haut-Terroir afin que les corbillards, quand ils viennent au carré musulman, puissent y venir dans de bonnes conditions. La deuxième proposition, c'est la remise en état du terrain synthétique du stade Gayant et prévoir celui du stade Allende pour l'année prochaine. Ça paraît important. La troisième proposition, c'est de prévoir, dès ce budget, les études pour la réfection de la toiture de la piscine. Puisqu'on en parle, on en parle, mais il faudrait peut-être que l'on s'y mette. La quatrième, c'est la création d'un city stade dans l'enceinte du stade Allende, puisque ça va être un lieu pour le centre-ville. Et la cinquième proposition, c'est la rénovation du parquet de la salle Langevin qui pose, si je ne me trompe pas, pas mal de problèmes au basket. Alors, vous me direz ça, c'est beau, mais on le finance comment ? Alors, je vais aussi vous faire des propositions. Sur la proposition numéro un, c'est-à-dire le fameux chemin, je propose qu'on prenne ça sur le complément de voirie 2023/2025, article 23-15, qui est doté de 720 161,67. Sur la remise en état du terrain synthétique, je propose que ce soit pris sur le pôle Jeunesse et sports, article 213-18, doté de 315 000 euros et un complément d'emprunt spécifique, puisqu'on a encore des taux d'intérêt, il serait temps d'ailleurs de..., encore intéressants. À ce moment-là de mon intervention, j'attire votre attention que, sur la décentralisation, la déconcentration des services de la mairie et en investissant de nouveaux bâtiments, vous allez très rapidement augmenter les frais de fonctionnement. Il va falloir chauffer, il va falloir éclairer. Donc, on pense que peut-être ça c'est quelque chose qui pourrait être un petit peu décaler. Ensuite, les études pour la réfection de la toiture de la piscine, on pourrait la prendre également sur la ligne Aménagement centre-ville, l'article 23-15, dotée de 173 827,92 euros. La

création d'un city stade, on pourrait le prendre sur la ligne Aménagement centre-ville également, puisqu'on va le jumeler avec l'avenue Guironnet, ça serait peut-être intéressant. Et ensuite, bien évidemment, le parquet, on pourrait le prendre également sur l'Aménagement centre-ville dont j'ai parlé tout à l'heure. Donc, je pense qu'il y a des possibilités de faire. Il y a des choses dedans qui ne coûtent pas forcément cher, si on s'y met tout de suite. Je sais que le city stade, pas le city stade, la rénovation du synthétique du stade Gayant, c'est entre 600 et 650 000 euros. Je connais les prix. Je sais, y compris, de quoi je parle. Donc voilà pour cette proposition, et ensuite j'attire simplement votre attention que sur la page 11-25 des dépenses d'investissement, c'est-à-dire le détail qui a été fait par service, qui est le détail de renseignements, vous verrez qu'au chapitre Services techniques, dans le détail des opérations, il y a une erreur qui s'est glissée. Ce n'est pas 51 240,98, c'est 76 240,98. Et une petite et dernière remarque, vous nous aviez indiqué que l'emprunt de 1 250 000, que les emprunts que vous alliez faire tout le long du mandat seraient particulièrement affectés. Vous nous dites 1 250 000, c'est pour les voiries, c'est ce que vous avez vendu. Bon, on voit que là non, c'est une subvention d'équilibre, une subvention globale, comme pas mal de villes le font. Alors, ça ne me dérange pas, c'est l'appellation. Voilà en ce qui nous concerne, nos remarques sur l'investissement. Et en fonction de vos réponses, bien sûr, nous nous prononcerons sur ce que nous allons voter.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur les dépenses d'investissement, avant que je fasse des réponses à Monsieur Michon ?

Madame Poulain :

Pour notre part, on avait aussi relevé les deux priorités qui étaient, pour nous, la toiture de la piscine et la remise en état des deux terrains synthétiques, donc en prévision et dont on n'a pas parlé. Et on a essayé de refaire le calcul, on n'a pas retrouvé les 1,2 million dans les voiries. Donc on attend les mêmes explications.

Monsieur le Président :

Quelques éléments de réponse. Je vais les faire dans l'ordre. Sur votre suggestion, pas loin de chez vous, rue des Églantines, c'est quelque chose sur lequel on discute avec Douaisis Agglo.

Monsieur Michon :

Je fais remarquer que ce n'est pas parce que c'est près de chez moi.

Monsieur le Président :

Non, non bien sûr, bien sûr.

Monsieur Michon :

C'est parce qu'il y a des dizaines et des dizaines d'enfants et de personnes âgées qui y passent régulièrement. Et bien évidemment, quand il y a de la gadoue, il y a de la gadoue, ce n'est pas agréable.

Monsieur le Président :

Tout à fait. Ça, on a formulé, j'en ai parlé à Jean-Luc Hallé, vice-président en charge de ça à Douaisis Agglo, de regarder au moment où ils vont travailler sur le chemin du Galibot. Donc, les études sont lancées cette année. Les travaux devraient se faire en 2023. De voir, de se raccorder à leur marché pour pouvoir faire cette connexion à cet endroit-là. Donc, c'est un sujet qui, dont on a conscience et sur lequel on peut travailler. Et la bonne année, ce sera le timing où on va faire avec eux. On l'a encore vu il n'y a pas très longtemps avec Sébastien Ferenz, on a évoqué ce sujet-là. Sur le reste, oui, les terrains synthétiques, ils s'invitent dans le débat. C'est vrai que nous, en tant que conseillers municipaux d'opposition à l'époque, on n'avait pas eu forcément la bonne information qu'ils étaient

autant en fin de vie et surtout aussi coûteux à remplacer. Donc, on a mobilisé un agent dans le pôle Jeunesse et sports, justement dont je reparlerai après, qui travaille activement à la recherche de subventions pour essayer de faire baisser le reste à charge là-dessus. En tout cas, honnêtement, on ne peut pas le placer en 2022 et ce n'est pas quelque chose qu'on avait travaillé dans le programme, quand on avait fait notre simulation là-dessus. Sur la toiture de la piscine pareil, là ça avait commencé à être regardé à l'époque, notamment même par monsieur Zair. Avec le SCoT, il y a des solutions qui peuvent être envisagées pour faire la toiture avec des panneaux solaires. Ce n'est pas quelque chose qu'on abandonne, mais on n'est pas mûrs là-dessus. Il faut, il faudra qu'on regarde. Et donc, ce n'était pas cohérent de le mettre au budget 2022. Oui, une étude oui. L'étude, on a déjà quand même pas mal d'éléments qui avaient été fournis à l'époque. Donc on pourra y retravailler. Je pense que ça sera fait dans l'année, d'y regarder. Sur le reste, après oui, city stade, parquet salle Langevin, là on est sur des plus petites dépenses. Maintenant, vous avez quand même des..., enfin. En gros, vous dites il faut réduire, il ne faut pas faire l'aménagement de centre-ville. Nous, on y tient. C'est un engagement fort et on pense que ça va être une très bonne chose. Et j'ai pu échanger avec le président du Département et de l'Agglo en milieu d'après-midi, et donc on va pouvoir avoir le projet ambitieux qu'on souhaite faire. On a son soutien en tout cas, donc c'est assez important. Vous dites de ne pas faire le pôle Jeunesse et sports, et bien nous c'est quelque chose qu'on veut faire. On pense justement qu'on est allés chercher très bien, enfin pas mal de subventions. On a pu solliciter la DETR, DSIL à l'époque. On l'a tous reconnu ici, sans forcément savoir exactement le projet qu'on allait y faire à ce moment-là. Et là, le projet qu'on est en train de travailler, je peux vous dire que depuis qu'on l'a annoncé, les gens me parlent essentiellement de ce sujet-là. Donc, on ne va pas, on va la faire très crûment pour dire en 2022, on ne va pas arrêter ce dossier-là sur lequel on est allés chercher des subventions pour financer un terrain synthétique sans subvention. Ça, ça n'aurait aucun sens. Sur la partie voirie, et je pense que du coup j'aurai fait le tour des questions, c'est que oui, on ne trouve pas l'emprunt. Il y a 1 250 000. Donc, vous avez compris qu'il y a 1 200 000 d'emprunt classique, sans doute là à l'Agence France locale et il y a 50 000 euros de prêt à taux zéro de la CAF. Ça va être expliqué au ROB. Donc on va rester sur le 1,2 million. Sur 1,2 million, l'idée, et c'est pour ça que c'est du 23, et ça n'a pas forcément été fait comme ça auparavant, mais c'est quelque chose qu'on a toujours voulu mettre en avant dans l'opposition, c'est d'essayer, alors je vous rejoins, et finalement dire le (inaudible) à tel moment précisément, on se rend compte des fois, ben voilà, qu'il y a des travaux de canalisations qui se font des fois dans l'urgence, etc. qui peuvent changer les priorités en cours de route. Donc c'est très difficile de planifier sur le long terme. Mais ce qu'on voulait, c'est absolument avoir une enveloppe. Donc, on a cet emprunt d'1,2 million. On a mis du 23 à côté sur les travaux de voirie pour le chiffre que vous m'avez indiqué 700 et quelques milles d'euros. Mais à côté, on va aller chercher aussi les subventions. C'est le cas de l'avenue Guironnet, de la place Bordeu. Donc, on va retrouver le compte derrière et ce 23, bien sûr, c'est sur les trois ans qui viennent, de 2022 à 2025, qu'on aura la bonne dépense et on ne fera pas de nouvel emprunt pour financer des voiries. C'est ce qu'on avait dit, sauf catastrophe, les choses qui sont hors de ce qu'on a planifié et qui ne dépendent pas de Waziers, pour faire 300 000 euros environ par an de travaux dans les voiries. On proposera, enfin l'emprunt qui sera fait sera sans doute avec une mobilisation en phase, j'avais expliqué, je pense, au ROB la dernière fois en débloquant 300 000 euros par an pendant trois ans. Le taux reste très bas et ça nous permet de ne pas avoir de l'argent qui dort, dont on n'aurait pas besoin et de rester sur un taux assez bas si on le négocie dans le mois qui vient. Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Donc, si j'ai bien compris, ce qu'il y a comme proposition en 2022 d'investissement ne sera pas réalisé puisque vous allez, vous allez... Si vous débloquent 300 000 euros aujourd'hui, vous allez débloquent 300 000 euros l'année prochaine, etc.

Monsieur le Président :

C'est ça et on prendra sur le chapitre 23. C'est comme ça qu'il faut faire quand on sait qu'on va avoir un plan sur...

Monsieur Michon :

Moi, je vous parle du déblocage des 1,2 million que vous allez emprunter. Donc, si vous n'avez pas cette année les 1,2 million, vous ne pouvez pas réaliser tout ça.

Monsieur le Président :

Si, puisqu'on a chargé, on a mis le complément voirie à... Je vais vous dire le bon chiffre, comme ça on sera d'accord. Le complément voirie, il est chiffré dans l'EMTR 720 000. On a mis 720 000 euros sur cette ligne-là, qui ne vont pas être dépensés en 2022. Ça, c'est sur les trois ans qui vont suivre 2022, sur (inaudible).

Monsieur Michon :

C'est ce que je dis, oui.

Monsieur le Président :

Oui, donc on est bon.

Monsieur Michon :

Donc, ce ne sont pas des propositions 2022.

Monsieur le Président :

Sur la partie voirie, effectivement, c'est 2022/2025.

Monsieur Michon :

D'accord.

Monsieur le Président :

On a provisionné la dépense, mais on a provisionné l'emprunt qui va nous permettre de le financer. Voilà, mais bon...

Monsieur Michon :

Donc l'emprunt, il va servir cette année qu'à mettons même pas 700 000 euros.

Monsieur le Président :

Moins que ça. Il va financer 300 000 euros de travaux à peu près, une partie de la partie aménagement Guironnet-Bordeu. Et on va débloquent seulement 300 000 euros. Mais au moins on inscrit sur quatre ans cette ligne budgétaire. Monsieur Mascarte.

Monsieur Michon :

Vous nous avez souvent reproché que les travaux ils dureraient plusieurs années. Vous en avez un exemple ici.

Monsieur le Président :

Qui durent plusieurs années, je ne sais pas si je vous ai reproché ça. Madame Poulain.

Monsieur Michon :

Vous ne gardez pas vos archives, Monsieur Desmons ? C'est dans vos tracts et dans les PV du conseil municipal.

Monsieur le Président :

Ce qui avait été reproché, c'est ce qui a fait débat sur l'avenue Guironnet, on est bien d'accord là-dessus. C'était de faire en deux ou trois fois la même rue. Mais là, ce n'est pas ça qui est dit.

Monsieur Michon :

Non, non, non, ce n'est pas ça, je ne parle pas de ça. Vous avez dit qu'on faisait des plans glissants. C'est ça un plan glissant.

Monsieur le Président :

Madame Poulain. Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

Monsieur Bachiri. Après, Madame Poulain, si vous le voulez bien. Moi, j'ai deux questions à poser. Enfin d'abord, vous avez bien compris que sur le ROB, on s'était positionné sur l'idée que les terrains synthétiques devaient être une priorité. Et vraiment, je vous invite, vous élus de la majorité. Mais vraiment, allez sur le terrain Gayant, le stade Gayant et vous allez voir les crevasses qu'il y a sur ce terrain. On peut se faire des entorses, on peut s'abîmer et que ça ne sert pas plus de faire attention là-dessus, je suis un peu surpris. Et honnêtement, je pense qu'il faut peut-être regarder à travailler en priorité sur ce terrain. Ça, c'est un... Ophélie fera ce commentaire après. Moi, je vais revenir sur deux questions, mais plutôt qui sont sur le Wazierois. Un, sur le Wazierois, on voit la photo de l'avenue Guironnet. Sur la photo de l'avenue Guironnet, je vois un macadam tout neuf. Est-ce que vous avez changé d'avis ? Ça, c'est la première question. Et la seconde question : à la réunion que nous avons eu ensemble le 26 février, concernant le plan de la mairie, sur la partie place Bordeu ce que vous nous avez expliqué, monsieur Ferez, puisque vous étiez aussi présent, on voyait une photo avec un accès par la rue Pasteur qui rentrerait pour aller sur la place Bordeu. Et la photo que moi, que j'ai en possession, c'est les documents que vous avez donnés, une autre photo qui est la même photo qui nous explique à partir de la rue Gustave Deloeil on rentrerait aussi sur la place Bordeu. Et on vous avait expliqué, pour le coup, à cette réunion que ça pouvait générer de l'insécurité, puisqu'en fait le bus étant sur la rue Pasteur, les gens n'attendent pas de le suivre, mais au final de le dépasser. Et je me rends compte que dans le Wazierois, la photo est différente de ce que vous avez produit comme document du 26 février sur la rue Gustave Deloeil pour aller sur l'avenue Guironnet, on a un double sens, ce qui n'était pas la photo que vous nous aviez envoyée. D'abord, une, à un mois de temps, je pense que ç'aurait été aussi bien de nous informer sur le changement de document et ça, on le découvre sur le Wazierois. C'est bon ? Je n'ai rien fait pourtant. Je réessaye ? Ça va mieux, là ? Oui ? Là, ça veut dire que dans cette photo qu'on a vue sur le Wazierois, il faut, à un moment donné, que vous puissiez vous positionner. Si vous créez à cet endroit-là, un double sens de circulation où on peut rentrer et sortir, d'abord, ça veut dire que vous allez croquer de la voirie, ce qui n'était pas dans votre explication de départ. Surtout, là, vous remettez de l'insécurité supplémentaire à cet endroit-là puisque les gens vont tracer devant la mairie pour ressortir à cet endroit-là. Il faut quand même réfléchir à ce que... Pourtant le débat, on l'a porté ensemble, vous étiez plutôt assez d'accord sur les remarques qu'on avait faites et à la sortie de ça, on se retrouve avec un autre document pour lequel il n'y a pas eu d'échange. Juste pour bien comprendre ce qu'il se passe.

Monsieur le Président :

Tout est lié et ça dépendait aussi du rendez-vous que j'avais tout à l'heure. Effectivement, ce qu'on voudrait faire, c'est mettre une plus grosse enveloppe que ce qui était prévu au départ. Là, on avait mis 170 000 euros, quelque chose comme ça, sur l'avenue Guironnet, mais effectivement, sans la couche de roulement et en plus avec les travaux de canalisation qui se sont invités là-dedans en décembre/janvier sur un bout de la rue Faidherbe, il fallait revoir la position plus générale. Là, l'idée, ça va être d'étaler sur 2022-2023 des travaux plus ambitieux, mais on voulait être sûrs derrière d'avoir du financement, donc la délibération qu'on avait prise, l'an dernier, sur le PTS auprès du Département sur cet aménagement de centre-ville, là, je pense qu'on est plutôt bien embarqués pour l'avoir, on va devoir encore patienter quelques semaines pour être sûrs. Ce projet-là, c'est dans cet esprit-là. Ça explique qu'il y a du macadam tout neuf, il y a une piste cyclable, c'est qu'on devrait pouvoir le faire, y compris en plus, en allant chercher une subvention supplémentaire SMTD. On regarde, mais ça, il faut quand même qu'on vérifie, si on rajoute aussi de l'infiltration. Ça serait un

geste écologique important parce qu'on a ce parc juste à côté, donc on peut éviter d'envoyer toutes les réceptions d'eau dans le réseau public, mais plutôt dans le parc et là, c'est financé à 70 %, mais il reste quand même, à charge, 30 % pour la Ville. Sur ce plan, c'est un plan d'illustration, c'est encore des documents de travail. Vous savez qu'on travaille avec le cabinet Tesson, ça va dépendre du montant du dossier complet. Vous voyez aussi une autre chose que vous-mêmes, personnellement, avez fait comme remarque qu'on a intégrée parce que c'était assez pertinent, sur le fait que la petite rue qui fait arriver sur la rue qui est devant la mairie est courbée, elle permet, comme ça, d'éviter que des gens prennent la rue Pasteur et tournent là, ça évite ça. C'était une remarque que vous aviez formulée, vous personnellement monsieur Bachiri, qu'on a intégrée. Maintenant, ce n'est pas encore absolument figé, quand on aura le projet définitif, on vous tiendra au courant.

Monsieur Bachiri :

Vous n'avez pas répondu à ma question sur le double sens qu'on retrouve à la fin qu'on n'avait pas vu au départ.

Monsieur Ferez :

Bonsoir tout le monde. Je vais me permettre de répondre. Il y a encore un écho. C'était justement les réflexions et les remarques pertinentes qui ont été faites de part et d'autre des oppositions ce jour-là. Ce qui avait été demandé, c'était de regarder la possibilité, non seulement, de pouvoir rentrer — ce qui a eu été proposé en première approche —, mais aussi de regarder de pouvoir sortir puisqu'on avait eu deux canaux rentrants et simplement la possibilité de sortir sur le bas de la place. Donc, il y a ce croquis-là et qui est un croquis de travail. Maintenant, effectivement, il faut que l'on regarde la faisabilité donc techniquement c'est faisable. Par contre, il faut embrayer maintenant sur cette partie sécuritaire effectivement avec le bus, etc. C'est un schéma, ça reste encore un schéma sur lequel il y a encore un travail de fond et sécuritaire engagé, donc voici les réponses qui ont été apportées.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

J'ai été interpellé par plusieurs riverains de l'avenue. C'est de dire que sur le croquis, on ne voit pas de stationnement de véhicules, de voitures. Quand on voit le bus, quand on voit la piste cyclable, quand on voit le trottoir. C'est vrai que l'on connaît tous cette rue...

Monsieur Ferez :

Désolé. Je vais pouvoir vous répondre puisqu'en fait, si vous regardez bien le croquis, il y a les places de stationnement qui sont en gris, qui en fait, lorsqu'on a fait ce métrage-là, il n'y a pas de perte de places et qui permet, justement, en plus, de garantir une protection pour les cyclistes entre la voirie passante des véhicules et l'utilisation de cette bande cyclable.

Madame Cordier :

Pour les propriétaires de cette rue qui ont un accès, qui ont un garage, ils vont devoir traverser la piste cyclable pour pouvoir sortir de leur emplacement. C'est risqué quand même pour les vélos à cet endroit-là.

Monsieur Ferez :

Certaines villes fonctionnent comme ça.

Monsieur Bachiri :

Oui, mais on est à Waziers.

Monsieur le Président :

On n'est pas là pour revoir. L'idée, c'est qu'on présentait les projets des financements. Tout ça, ça

peut se rediscuter après. L'idée, c'est qu'on est là pour mettre des enveloppes. Je rejoins ce que dit Sébastien, par exemple, sur le boulevard pas loin de la gare, c'est comme ça que ça se passe. C'est quand même beaucoup mieux qu'actuellement où les vélos sont livrés à eux-mêmes entre les voitures donc on a étudié les choses avec des spécialistes.

Madame Cordier :

Est-ce que vous avez fait attention de ce qu'il se passe en ce moment à Sin-le-Noble, justement par rapport à cette situation qui est identique, dans une rue ?

Monsieur le Président :

Bien sûr.

Monsieur Bachiri :

Juste pour finir parce que je n'avais pas fini mon intervention. Par contre, dans le programme qu'on avait écrit sur le stade d'Allende, monsieur Michon fait proposition d'un city stade. Nous, par contre, on avait bien compris dans le porte-à-porte dans ce quartier-là qu'il manquait une aire de jeu. J'espère que, là, dans ce qu'on débat, vous avez prévu de faire cette aire de jeu là parce que ce ne sont pas les mêmes coûts. Le centre-ville a besoin d'une aire de jeux puisque c'est le seul quartier de la ville qui n'en possède pas. On a quand même beaucoup d'enfants, surtout de par votre décision, où le samedi après-midi, il n'y aura plus personne, ça devient une urgence.

Monsieur le Président :

Alors, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Madame Poulain.

Madame Poulain :

Oui, juste faire remarquer que pour la réfection des stades et pour la toiture de la piscine, il y a aussi des solutions, il y a encore des aides du plan de relance qui ne vont pas durer, mais qu'il faudrait aller chercher. Si on ne va pas les chercher maintenant, on ne les aura jamais. Il y a le plan 5 000 terrains de sport, je pense que ce serait intéressant de regarder si on peut rentrer dans ce cadre-là. Sur les piscines, on sait que dans la région, on a des besoins en bassin, il ne faudrait pas parce qu'il y a de la vétusté ou parce qu'il y a une toiture qui n'a pas été refaite, que la piscine doive être encore fermée. Je pense que si on ne fait rien cette année, c'est ce vers quoi on va donc, on a plutôt en lecture, en tête le fait que vous n'allez rien faire pour la piscine.

Monsieur le Président :

Ce que vous dites chaque fois, c'est une thématique, ce n'est pas vrai du tout, c'est dans l'ADN de Waziers, on y travaille. Après, on a aussi un budget à tenir, on ne peut pas tout faire la même année, tout le temps, il faut aussi voir ce qui est faisable. C'est ce que je vous disais tout à l'heure, on a quelqu'un qui travaille dans le pôle jeunesse et sports spécifiquement pour aller chercher les subventions.

Madame Poulain :

Oui, mais en termes de priorités. Mieux vaut-il refaire une place Bordeu qui est déjà fonctionnelle, peut-être pas à votre goût, mais qui est déjà fonctionnelle ? Ou est-ce qu'il vaut mieux refaire la toiture de la piscine au lieu de la laisser se dégrader ?

Monsieur le Président :

C'est un choix.

Madame Poulain :

Oui, c'est un choix, on a bien compris de quel...

Monsieur le Président :

Pendant qu'on travaille là-dessus, on travaille sur le financement des autres équipements, donc sur ça, au moins, on est quasiment prêts techniquement. Alors, on peut passer au... ? Madame Cordier, pardon.

Madame Cordier :

J'avais une question aussi, malheureusement avec la Covid, on a nos clubs qui n'ont pas pu s'engager sur des compétitions. Là, on ne parle pas de primes de classement qu'on avait déjà pu évoquer avant.

Monsieur le Président :

Oui, on va en reparler sur la partie subventions, mais il y a une enveloppe qui est là.

Madame Cordier :

D'accord.

Monsieur le Président :

Une fois qu'on les a, elles peuvent la solliciter. Sur les dépenses d'investissement, on passe au vote. Qui est... ? Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Il y a bien une erreur de 25 000 euros quand même au niveau des services techniques.

Monsieur le Président :

Oui, ça, vous me le dites... on va le corriger. Je pense...

(Inaudible.)

Oui, c'est 25 000 euros qui ont été mis d'un côté et pas de l'autre. De toute façon, ce qui fait foi, c'est le tableau page neuf, on vote ce tableau-là et pas le tableau pages 10 et 11 qui est plutôt un détail qu'on vous donne. Oui ?

(Inaudible.)

On donne un détail, mais ce n'est pas un détail, on est d'accord. On donnera l'explication des 25 000 euros. Je pense... non, je ne vais pas dire de bêtise, on vérifiera. Qui est contre ces dépenses d'investissement ? 14 personnes. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 15 personnes. Adopté à la majorité.

Sur les recettes d'investissement, je crois qu'il n'y a pas beaucoup de changements par rapport au DOB, vous avez le détail. Est-ce qu'il y a des questions avant de passer au vote là-dessus ? Sur les recettes. On l'a déjà évoqué, finalement, en parlant des sujets en question. On passe au vote sur les recettes d'investissement. Qui est contre les recettes ? Qui s'abstient ? 14 abstentions sur les recettes d'investissement. Qui est pour ? 15 voix pour. Adopté à la majorité.

On va peut-être faire un vote formel sur l'équilibre des dépenses et recettes d'investissement à 3 381 535,93 euros sous condition qu'on ait bien les 25 000 euros qui soient corrects. Qui est contre cet équilibre d'investissement ? 14 personnes. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 15 personnes pour cela.

Ça nous permet, ensuite, de voter la balance générale du budget. Il y a un résumé des deux précédentes parties, la partie fonctionnement et la partie investissement donc, il n'y a pas de surprise, c'est les chiffres, c'est la somme simplement. Qui est contre cette balance générale du budget ? 14 personnes. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 15 personnes. C'est adopté à la majorité.

Je pense qu'on doit faire un vote formel sur les transports, mais je vérifie qu'il n'y avait pas autre chose avant. Non, c'est ça. Vous avez page 14, le petit budget primitif qui nous sert pour financer surtout les réparations et le carburant sur le bus. Ça oscille, chaque année, entre 40 et 20 000 euros

qu'on doit mettre en fonction des résultats de la consommation réelle et les problèmes mécaniques qu'il peut y avoir. Est-ce qu'il y a des questions avant de passer au vote ? C'est un tout petit budget. Non ? Qui est contre ce budget des transports ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Taux d'imposition 2022

Monsieur le Président :

Alors, on arrive ensuite sur les pages 15 et 16. On va revenir plutôt sur le dossier d'ordre du jour du conseil municipal que vous avez sur les taux. C'est vrai qu'on aurait pu l'évoquer, comme le suggérait monsieur Michon tout à l'heure, pendant l'analyse des recettes de fonctionnement puisque c'est ce qui est. Il n'y a pas de surprise, ce qu'on vous a expliqué, on propose de passer le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 58,17 % et on laisse inchangée la taxe foncière sur les propriétés non bâties. C'est une toute petite recette, la foncière sur les propriétés non bâties, c'est 16 000 euros, 18 000 euros pour la Ville. La grande partie, c'est la taxe foncière sur les propriétés bâties. Comme annoncé à plusieurs reprises depuis, c'est une baisse de 2,2 % de la part communale, ce qui correspond plutôt à 1,4 %, je crois, si on prend aussi la part départementale qui a un changement de calcul fait, en tout cas c'est l'engagement de campagne qui avait été fait, c'était de baisser au final de 8 %. Avant de passer aux taux, est-ce qu'il y a un commentaire là-dessus ? Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Évidemment, monsieur Desmons, il y aura un commentaire. Monsieur Desmons, vous vous gargarisez à colporter la bonne nouvelle de la baisse des impôts, moins 2,2 % pendant 4 ans, lecture du Waz'infos. En réalité, vous ne dites pas toute la vérité aux Wazierois. En effet, la base nationale subira une hausse historique de 3,4 %. Je suis désolé, je ne l'ai pas lu dans le rapport du WAZ'infos cette année et c'est une mauvaise nouvelle pour les propriétaires. Depuis 2018, la méthode de calcul de la taxe foncière a changé, elle repose désormais sur l'évolution des prix à la consommation. L'inflation étant de retour, le coefficient d'actualisation évolue fortement. Avec la précédente règle, députés et sénateurs pouvaient voter chaque année et aménager la hausse des bases, ce qui ne se fera plus, bien naturellement. Lorsque je consulte un dictionnaire, baisser signifie "faire diminuer ou réduire". Je n'ose imaginer la déconvenue des Wazierois à la réception de leur avis d'échéance cette année. Si je prends la base de 2019, 1532 euros, la cotisation de la commune et du département était de 905 euros. 2020, la base 1550 euros et la cotisation commune/département, 915 euros. 2021, les bases, 1554 euros. Cotisation commune/département 917 euros. Et 2022, la base va passer de 1554 à 1607 euros. Effet hausse, plus 3,4 %, soit plus 52,83 euros. Et la cotisation de la commune et du département sera de 935 euros. Ce qui fait donc sur la taxe foncière des Wazierois, une augmentation de 18 euros. Au global, une hausse de 18 euros sans inclure les cotisations interco, taxe spéciale et taxe d'ordures ménagères parce que je ne les ai pas incluses. Je trouve exagérée la représentation graphique également sur votre WAZ'Infos pour sensibiliser à cette baisse où on prend une grande échelle pour faire voir qu'on fait une petite baisse. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

J'ai un complément d'information quand même, puisque ça a été discuté à la dernière réunion de Douaisis Agglo, le président avait attiré l'attention des maires sur les répercussions de la baisse des taux dans les communes par rapport aux budgets de l'Agglo et notamment sur les recettes de CFE, de la contribution fiscale des entreprises. Donc, il a attiré à plusieurs reprises l'attention et au cours de la dernière séance, il a donné un exemple. L'année dernière, deux villes ont baissé leur taux d'imposition, Auby et un petit village où ça n'avait pas d'importance globalement sur le budget de

l'Agglo, mais ces deux baisses d'impôts, l'année dernière, ont coûté 175 000 euros à l'Agglo. Le président a justement attiré l'attention que, bien évidemment, l'Agglo fait des efforts en direction des communes et vous êtes bien placé pour le savoir, mais qu'à ce tarif-là, si ça se poursuivait, il serait obligé de revoir les aides aux communes. Je voulais quand même qu'on en soit informés parce que cette année, deux grosses Villes, Auby et Waziers, vont baisser leurs taux donc la facture pour l'Agglo sera certainement autour des 300 000 euros. J'ai donc demandé au président de l'Agglo qu'il nous fasse une simulation, combien coûte à l'Agglo quand une Ville comme la nôtre ou une Ville comme Auby baisse ses taux de 1 % pour qu'on ait aussi une idée de ce que ça représente globalement pour la collectivité et la solidarité.

Monsieur le Président :

Madame Poulain. Je répondrai après, Monsieur Michon.

Madame Poulain :

Juste pour faire la remarque qu'on n'avait pas vendu cette mesure-là aux habitants quand on avait fait du porte-à-porte avec le candidat Desmons, parce que ce candidat-là vantait la baisse de 8 %, mais il n'a jamais précisé qu'il baisserait par petites touches chaque année. Encore une fois, pour nous, vous voulez répondre aux gens à qui vous avez promis une baisse, mais vos actes ne seront pas à la hauteur de vos promesses.

Monsieur le Président :

Alors, plusieurs réponses là-dessus. C'est très simple, effectivement, la hausse des bases cette année est plus importante que cette baisse, mais ce qu'on veut et ce qu'on va communiquer, c'est de dire qu'on est parti pour quatre ans, sauf catastrophe encore une fois sur la situation internationale, mais on a les moyens de faire supporter au budget municipal cette baisse progressive, et d'envoyer un signal aux gens qui voudront s'installer, acheter un terrain à Berce Gayant et de se dire "la taxe foncière est en train de baisser", alors oui, ça se voit par petites touches, c'est une première chose. La deuxième, c'est que c'est un peu facile, aujourd'hui, de nous dire ça, le groupe Agir pour Waziers, alors que depuis des années, vous dites "on ne touche pas les taux", sous-entendu "vos impôts n'augmentent pas" alors que les bases augmentaient et la valeur locative augmentait. Laissez-moi terminer, vous le direz, monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Simplement, Monsieur Desmons, les bases, vous savez très bien que tous les ans elles augmentent. Vous le saviez très bien. Dans le temps elles augmentaient, mais moins fortement que maintenant.

Monsieur le Président :

Vous n'avez jamais communiqué aux gens en disant...

Monsieur Mascarte :

Arrêtez, on l'a dit en conseil municipal, Monsieur Desmons.

Monsieur le Président :

Dans la situation justement internationale qu'on vit aussi, il faut être assez prudent. Et donc, encore une fois, ça répond à votre question. C'est oui, on fait par petites touches. Et c'est aussi pour répondre à ce que disait monsieur Michon, c'est qu'on a bien conscience. Et le petit village en question, c'est Férin. On a bien conscience que ça joue aussi sur les finances de l'Agglo et ça permet de le faire de façon progressive. Et aussi de ne pas avoir un impact trop fort, même si ce n'est pas ça qui va déstabiliser l'agglo avec tous les projets qui sont en cours. Donc voilà, c'est ce que je peux vous dire par rapport à ça. Après, le président de Douaisis Agglo, il comprend bien l'autonomie des communes là-dessus. Et enfin, je suis aussi surpris, Monsieur Michon, parce que vous jouez la non-solidarité... Là-dessus vous jouez la solidarité de l'Agglo, que sur la TEOM, vous jouez la non-solidarité. Encore une fois, ça avait été vu en commission de transfert de charges à l'unanimité.

D'ailleurs, vos déclarations, monsieur le président du département Douaisis Agglo, en l'occurrence, il a dit : "Oui, effectivement." On lui a demandé de rouvrir. Mais une fois que ça a été voté à l'unanimité, ça va être compliqué de revoir ça. Donc, il faut à un moment donné, soit on joue la solidarité avec l'Agglo à fond, soit on ne la joue pas. Mais en même temps, les communes qui ont eu des engagements et les candidats ont fait des promesses de campagne, il faut bien qu'elles puissent les réaliser. C'est ce qui s'est passé sur la ZAC du Bas Terroir. C'est ce qui se passe sur la baisses des impôts.

Monsieur Michon :

Non, il faut quand même jouer un peu plus soft les choses. Pendant des années, vous nous avez reproché de ne pas dire qu'il y avait des augmentations des bases, alors que je peux vous sortir, les wazierois, etc., vous verrez que c'est dessus. Et si vous faites comme nous et bientôt vous criez à la vierge effarouchée, parce qu'on vous en fait la remarque. Ensuite, sur l'Agglo, je trouve normal que les membres du conseil municipal soient informés de ce que ça représente. C'est une question de correction vis-à-vis des membres du conseil municipal. Et vous le savez aussi bien que moi. Vous auriez pu, en présentant cette baisse, dire : "Oui, je sais, mais voilà, etc." Mais vous ne le dites pas dans les deux cas. C'est ça que je vous reproche. Quant à la solidarité et quant à la réouverture, il y aura réouverture des discussions sur la question de la taxe des ordures ménagères. Il y aura. Parce que la solidarité, c'était justement pour ça qu'on nous avait donné cette compensation. Parce que les décisions qui avaient été prises n'étaient pas solidaires avec les villes du SIRFAG. Donc, il ne faut pas renverser la vapeur. Je ne mets pas en cause la solidarité entre les communes de la CAD. C'est l'inverse qui a été fait. Et ce qui est dommage, c'est que vous ne soyez pas renseignés avant.

Monsieur le Président :

Madame Poulain, et on passera au vote.

Madame Poulain :

Juste pour savoir si j'ai bien compris. La baisse de 8 %, vous ne l'avez pas chiffrée du tout ?

Monsieur le Président :

Mais si.

Madame Poulain :

Vous les chiffrez ?

Monsieur le Président :

8 %, si, c'était même le calcul pour les Lego. 8 %, ça fait 200 000 euros.

Madame Poulain :

Et vous pensez qu'on ne peut pas se permettre ?

Monsieur le Président :

De faire 8 % dès cette année et financer un terrain synthétique dans deux ans ? Et puis, faire 150 000 euros... C'est facile la démagogie en conseil municipal.

Madame Poulain :

Ah non, mais il y a des arbitrages.

Monsieur le Président :

Oui, il y a des arbitrages.

Madame Poulain :

Il y a des arbitrages. Ce n'est pas de la démagogie. C'est que quand on prend des engagements,

surtout des engagements (faux), on ne fait pas des effets d'annonce.

Monsieur le Président :

Alors, on passe au vote sur les taux communaux, taxe foncière et taxe foncière sur les propriétés non bâties. La proposition qui est dans la délibération numéro neuf. Qui est contre ? Donc, six personnes. Qui s'abstient ? Six personnes, le groupe "Agir pour Waziers", en l'occurrence. Et qui est pour ? 17 personnes. Merci. Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

Nous, on motive le fait... On est contre, parce que l'idée de départ n'était pas de morceler ce 8 %. Non, mais le débat, il n'y a jamais...

Monsieur le Président :

On n'a jamais été... Relisez le programme ! Moi, je le connais par cœur. On l'a toujours dit, je l'ai toujours dit, c'est 8 %. Et c'est pour envoyer un message aux personnes qui veulent s'installer à Waziers.

Monsieur Bachiri :

Je l'ai là, devant moi. Il est ici. Non, ce qui est écrit dessus, c'est ça : "Baisse du taux de la taxe foncière communale de 8 %. Cela rendra du pouvoir d'achat aux habitants actuels de la ville et cela enverrait un signal fort aux ménages." Si aujourd'hui vous n'avez pas compris que la situation était catastrophique, et que l'inflation était très élevée, et que c'était à ce moment-là qu'il fallait déclencher la baisse de 8 %, alors c'est que je crois que vous ne vivez pas sur la même planète que nous, pour le coup. Voilà.

Monsieur le Président :

Je pense que là, quand on baisse la taxe foncière, on s'adresse aux propriétaires uniquement. Vous mélangez le sujet de la crise sanitaire avec la taxe foncière. Ce n'est pas l'objectif.

Subventions 2022

Monsieur le Président :

Allez, on va passer au point 10 : les subventions 2022. Vous avez le tableau dans votre dossier. Je ne l'ai pas évoqué, parce que je vois le dossier. Page 17, vous aviez les ratios. Donc, il n'y a pas de vote là-dessus, mais c'est une obligation de les présenter. Il y avait notamment ce ratio numéro six envers des choses, puisqu'il y avait eu un changement de calcul ou une erreur de calcul, en tout cas sur les dossiers passés depuis 2015. Et donc, notre responsable financier a mis à jour ces ratios. Sur les subventions... Vous aviez aussi, pour être très complet sur le dossier, page 18, l'état pluriannuel des emprunts. Mais pareil, il était déjà au DOB. Donc, je ne m'éternise pas là-dessus. Sur les subventions aux associations, pages 19 et 20, c'est très simple. On est sur les mêmes montants que l'année 2021 pour 2022. Sauf pour le centre social, on l'a évoqué tout à l'heure sur le vote de la convention avec le chiffre qui était indiqué. Et puis, on a trois nouvelles associations, pardon quatre : la Boule Wazieroise, avec une subvention proposée de 200 euros ; Cœur en or, une subvention de 150 euros ; l'Union du commerce", de 500 euros ; alors qu'il avait déjà eu l'année dernière, mais sous forme d'une subvention exceptionnelle, donc, c'est pour ça que je la présente comme nouvelle. Et puis l'association Country, pour 300 euros. Sur le reste, on a aussi, du coup, la vie active qu'on a rajouté dans la partie "Autres activités pour les jeunes", puisqu'ils nous ont motivés. Ils s'occupent par exemple sur cette année de conduire cinq enfants à l'école avec des handicaps et des enfants wazierois. Donc, ça nous a semblé assez logique de commencer à regarder pour financer cette association. Et puis, nous avons ensuite, dans les subventions exceptionnelles, la subvention que nous avons donnée le 10 mars sur la protection civile pour l'Ukraine, 5 000 euros, la FNACA pour les 60 ans, qui correspond exactement, à peu de choses près, au financement des médailles qui ont été remises ce jour-là. Et puis voilà. Je crois que... On a rajouté une colonne

"Associations, wazeroises ou pas". Et puis, un tableau des avantages en nature, on a rajouté les deux colonnes. Puisqu'en 2021, c'était vraiment un avantage en nature sur les neuf places. Il y a que l'USM qui l'a utilisé. Et puis du personnel, on en parlait tout à l'heure, il y a six associations. Alors, personnel, c'est un peu compliqué. Encore une fois, l'idée, c'est d'aller jusqu'au chiffage. Mais on peut dire que quand du personnel vient aider pour une braderie, il est aussi là. Donc, on n'a pas voulu faire de doublons, quand c'était vraiment uniquement pour des braderies, c'est dans "braderie", et quand c'est dans les colonnes personnelles, c'est que c'est vraiment, il y a à un moment donné du personnel qui vient en renfort de l'association sur des moments ponctuels. Est-ce qu'il y a remarques avant de passer au vote ? Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Sur les subventions aux associations sportives, vous prenez le... Comme l'année dernière, vous faites une proposition avec une ligne "Divers", et vous ne ventilez pas les montants. Je suppose que vous allez les repasser. Juste une remarque. En 2021, je rejoins la remarque de Laurence tout à l'heure, qui disait qu'on ne voyait plus les primes des clubs dans les subventions sportives. Donc effectivement, elles n'apparaissent pas. Grosso modo, on tablait avant sur à peu près 8 500 euros de primes. Est-ce qu'elles seront maintenues ou pas ? Quoi qu'il en soit, avec ces 8 500 euros plus les 42 467,95 versés en 2021, le total fait près de 51 000 euros. Donc, la question, c'est : "À quoi vont servir les 5 000 euros restants ?" Si mes calculs sont bons.

Monsieur le Président :

Là du coup, ce qui est particulier, c'est qu'on a versé la solde 2021 en janvier. Donc, on a délibéré en janvier là-dessus. C'est pour ça que vous avez une solde 2021 de 27 539 euros, puisque ça correspondait à... Si, si, attendez.

Madame Poulain :

On ne parle pas de ça.

Monsieur le Président :

Donc, ce qui fait qu'on a l'impression qu'on a versé 42 000 en 2021 et 83 000 en 2022, qu'on va fortement augmenter les subventions aux associations sportives, ce n'est pas ça. Je voulais préciser quand même qu'il y a 27 000 euros qu'il faut neutraliser, et qui sont de l'autre côté. Après, sur les primes de classement, il va falloir les voir en fonction des classements, etc. Donc, on a pour moi la partie 5 000 euros en "Divers" sur la partie "Autres subventions exceptionnelles". Et après, de toute façon, dans le chapitre 65, du fait maintenant de la fameuse fongibilité des crédits, on pourra aller regarder s'il manque 300 euros, 500 euros, de 5 000 euros de cette façon-là. Les primes de classement, on y travaille. Une fois que les clubs ont été classés, c'était avant normalement la fin de la saison, au mois de juin. Et donc, on fera un conseil municipal en septembre. Ce sujet-là sera abordé. Mais il n'est pas question de remettre ça en question. Et il ne me semble pas, Monsieur Ferez, sur la partie association sportive.

Madame Cordier :

C'est juste parce que vous en faites la pub dans Waz'Infos, notamment pour certains clubs. Donc, du coup...

Monsieur le Président :

On fait la pub de ?

Madame Cordier :

De clubs, en fait, qui... Comme le club de Mangouchi ...

Monsieur le Président :

Ah oui, qui ont de très bons résultats. On est d'accord. La natation qui est premier départemental

depuis le week-end dernier. Tout à fait. Pour être précis, mais j'ignore peut-être des participations à des conseils d'administration, mais ne pourront pas prendre part au vote, si je ne me trompe pas, madame Mazure pour la GEA, puisqu'elle fait partie du conseil d'administration, monsieur Dogimont qui avait donné pouvoir, mais Monsieur Mascarte, pour l'Harmonie. Je pense que vous êtes dans le conseil d'administration. Et puis, Monsieur Gambier pour l'association Rêves d'enfants. Est-ce que j'ai oublié d'autres administrateurs d'associations ? Pas besoin de sortir, mais formellement on précisera qu'ils n'ont pas pris part au vote sur ces associations. Pas de souci ? Bon, donc, du coup... Oui ? Pardon.

Madame Poulain :

Je dis que je n'avais pas fini mes remarques.

Monsieur le Président :

Allez-y !

Madame Poulain :

Juste pour continuer sur la subvention au Centre Social, forcément en lien avec les remarques qu'on a faites au début du conseil municipal. Forcément on ne sera pas d'accord avec ça. Sur la subvention au CCAS, je voudrais revenir dessus, parce qu'on n'a pas voté le budget au CCAS. On considère que Waziers a déjà des indicateurs qui sont extrêmement dégradés, que la crise va toucher, contrairement à ce que vous semblez penser, un plus large public cette année, et qu'il est nécessaire de prendre en compte le fait inévitable que de nouveaux bénéficiaires vont malheureusement se présenter, sans doute, pour des demandes d'aide. À la section d'investissement, on a retrouvé aussi les 100 000 euros de travaux pour les nouveaux locaux. On n'a pas eu d'informations sur le détail des travaux ni sur l'amélioration des conditions de travail des agents. Mais grosso modo, il fallait juste une zone de confidentialité. Est-ce qu'il était vraiment raisonnable de dépenser autant pour des travaux, quand on sait que les aides qui reviennent finalement à ceux qui en ont besoin dans notre ville ne sont que de 55 000 euros ? Et enfin, je voulais rappeler aussi les préconisations de l'audit financier que vous avez vous-même diligentées, qui a concerné pour partie le CCAS, dont le rapport précise qu'il a pour mission l'aide sociale, première, et que si on proratisé les postes de dépenses, on constate que seulement 38 % du budget du CCAS va aux aides sociales. Alors 38 %, c'était sur le budget prévisionnel 2020, sur le réalisé, c'était 31 % et sur le réalisé 2021, c'était 25 %. Ce qui est quand même très, très peu et qui nous inquiète. Voilà. Et ensuite, je voulais revenir quand même sur la subvention que vous allouez à "Rêve d'enfant", qui était en fait l'année dernière une subvention exceptionnelle, et que vous pérennisez donc par le tableau que vous nous présentez. Encore une fois, on va reprendre les mêmes arguments, mais encore une fois, on donne à l'un et pas à l'autre. On oublie aussi la Boutique solidaire. Donc, encore une fois... On avait déjà fait cette remarque la dernière fois. Pour préciser, l'association, au vu des documents qu'on a pu consulter cet après-midi, demandait une subvention à hauteur de 8 000 euros, en indiquant dans le dossier qu'elle ne disposait pas d'une mise à disposition à l'année de personnel ou d'autres avantages de ce type, et que cette somme pouvait représenter une grosse partie, ça compte 50 % des charges fixes hors salaires ou 7,25 euros par wazierois et par mois, ou 25 % du salaire du dirigeant ou 75 % du montant des achats de marchandises. Quelques chiffres sur les bénéficiaires. D'ailleurs, en 2020, l'association nous avait donné le rapport complet. Cette année, on a dû le consulter sur place. On ne comprend pas, parce que normalement, c'est un document public. Donc, voilà. Les bénéficiaires, ce sont 32 familles wazierois pour Waziers. Ça fait 92 bénéficiaires pour 1983 personnes aidées sur l'année. Ce sont les chiffres qui nous sont communiqués. On rappelle quand même que Douai ne donne plus apparemment et que Sin-le-Noble ne donne pas. Donc, Waziers est la seule ville qui finance l'asso. On voudrait aussi rappeler que l'association a obtenu en 2020 aussi des aides du plan de relance. On a vu l'achat du congélateur. On trouvait la pratique questionnable.

Monsieur le Président :

Alors, comme vous l'avez dit, cette association demandait 8 000 euros. On est restés sur le même

montant. Pour rappel, l'année dernière, ça correspondait à 1 % de la subvention du centre social. Parce que le centre social, c'est une seule association. Même le chantier d'insertion, ce n'est pas une association à part. La Boutique solidaire, c'est la même entité juridique. Donc, tout est noyé là-dedans. Ils ont des services communs, comptables, etc., qui s'occupent des trois activités : l'activité historique du centre social, le chantier d'insertion et la Boutique solidaire. C'est difficile. Je dirais qu'il y a des choses dans notre subvention municipale qui servent aussi pour la boutique solidaire. Mais c'est difficile de chiffrer, puisque c'est un peu commun. Je n'ai pas les mêmes informations sur le fait que Douai ne donne plus. Je pense que Douai ne donnait pas ou peu, et que je pense que, j'interdirais monsieur Gambier de se prononcer là-dessus, évidemment, puisqu'on est au conseil d'administration. Mais qu'ils ont reçu la visite d'adjoints qui regardent le dossier, le conseil départemental a fait la visite là-bas également. Quand on est une association comme ça, qui, avec trois bouts de ficelle, arrive à faire quelque chose qui sert un certain nombre de bénéficiaires wazierois, ça me semble.... Si je vais jusqu'au bout de votre raisonnement sur la partie CCAS, il faut raisonner ratio, subvention, ... et bénéficie pour les habitants, il est extrêmement intéressant. Ça, c'est une petite parenthèse sur cette association-là. Mais voilà, après vous votez, vous ne votez pas. Moi, je n'ai aucun souci avec ça. Je considère que c'est nécessaire. Sur le CCAS, je vais préciser que votre élu, il n'a pas voté l'affectation du résultat de 2021, mais il a voté le budget. Je pense que... Je ne jette pas la pierre. Il y a plusieurs votes, etc. J'ai compris l'intention, c'est qu'il ne voulait pas voter le budget. Mais bon, il a voté malgré tout. C'est de vieux débats, de discussions qu'on a eues. Les choses n'évoluent peut-être pas assez vite à votre goût. L'analyse des besoins sociaux ne vient pas assez vite, mais on a un mandat pour faire les choses et on regarde la situation. Et je peux vous dire que les agents, les élus, travaillent là-dessus de la meilleure façon possible. Je ne peux pas forcément ajouter grand-chose là-dessus. Et puis, je crois que j'ai fait le tour. Vous avez parlé de Rêve d'enfant, du CCAS. Et puis, vos commentaires sur le centre social, etc., j'ai répondu tout à l'heure. On peut passer au vote ? Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

En fait, Douai a donné 500 euros. Par contre, moi, j'ai regardé un peu l'explication qu'ils ont donnée sur le dossier jusqu'en 2022, qu'on a consulté cet après-midi. En fait, ils nous parlent de 32 familles, 7,25 euros, par mois sur 32 personnes, donc fois douze mois. La subvention, pour notre part, pour Waziers, si on devait donner quelque chose, ce serait plutôt autour de 2 784 euros. La façon dont c'est... C'est comme ça que c'est expliqué dans le document, je ne l'ai pas inventé. C'est celui que j'ai lu devant vous. Par contre, la façon dont on motive les choses, c'est que le montant de la subvention, on la demande pour 8 000 euros, parce qu'on paye 3 170 euros de taxe foncière. C'est comme ça que c'est découpé à l'intérieur. Quand on paye une taxe foncière, c'est qu'on est propriétaire. Quand vous me dites avec des petits bouts de ficelle, si tous les propriétaires pouvaient tirer des bouts de ficelle, ils ne seraient pas mal. Par contre, moi, ce qui me gêne un peu, c'est la façon dont la demande est faite. 50 % des charges vont vers le salaire, 25 % du salaire du dirigeant. Alors, la notion du mot "dirigeant", ce n'est quand même pas rien. Comment dans une association, on peut trouver le mot "dirigeant". Et comment on peut trouver 25 % de salaire vers un dirigeant ? Ça, ça m'interpelle. J'aimerais bien que vous puissiez nous répondre là-dessus. 75 % du montant sur les achats. Mais bien sûr, à chaque fois, on met le "ou, ou, ou". C'est là où... On a quand même une masse salariale à 41 953 euros. C'est ce qui est indiqué dans le document. Le CNES a versé 7 462 euros de subvention. En fait 8060 euros par des postes, la DREETS, 34 199 euros, la DRAF, 18 840 euros, le fonds solidaire 7 337 euros. Et Waziers avait versé 4 207 euros. Et j'ai vu que le compte était excédentaire. Vous parliez tout à l'heure du Centre Social, puisqu'ils avaient de la marge. Ce qui vaut pour là, dans l'esprit devrait valoir pour l'autre. Comment vous n'avez pas vu ce même résultat que moi en termes excédentaires ? Et vous devriez vous poser la question : "Est-ce que ce qui était exceptionnel l'an passé, il fallait donner un coup de main..." Et à l'époque, je vous avais dit que ce n'était pas de l'euro qu'il fallait donner, mais plutôt une convention avec Leclerc et donner de la marchandise. C'est comme ça que je l'avais, moi, tracé, balisé, parce qu'on a été utile. Là, pour le coup, on donnait la marchandise. Là, j'ai le sentiment que les euros qu'on donne, on est plutôt en train de financer quand même quelque chose. Et ça, ça me gêne. Et en revenant avec mon intro de départ, sur le PV où je disais encore qu'il y avait des camions qui avaient été affectés, du

personnel communal pour cette association-là. Et toujours dans ce fameux Wazierois, le même Wazierois, vous redonnez la braderie de la Gaillette à Rêve d'enfant. Là, il faut juste nous expliquer où vous allez, qu'on comprenne bien. Moi, je ne sais pas. Moi, quand je vois que vous donnez une subvention à Cœurs en Nord, peut-être qu'ils auraient aimé, peut-être eux, faire la braderie. Pour le coup, ça aurait été une action d'un cœur qui est en or. Ça aurait eu du sens. Bon, cette partie-là me gêne beaucoup. J'aimerais qu'on puisse nous expliquer. Puis, quand on regarde, et là, je dis à tous les élus, mais allez voir ce dossier-là parce qu'il est intéressant, à part monsieur Gambier, dans ce conseil d'administration, il n'y a aucune personne de Waziers ! Aucune personne n'habite Waziers, à part monsieur Gambier qui est secrétaire et vice-président. Donc là, il faut juste nous expliquer où on va avec cette association là parce que certainement qu'on doit faire un travail, je n'ai pas de doute avec ça, mais je trouve quand même que les explications que vous apportez à madame Poulain, avec ce que j'apporte comme complément d'information, nous mettent un vrai doute sur cette attention que vous avez à verser une subvention aussi forte cette année.

Monsieur le Président :

Ce n'est pas nouveau que vous avez des doutes sur cette association-là. Je ne vais pas entrer là-dessus. Vous avez une dent contre eux et pourtant, ils font du travail. Sur Cœurs en Nord, la braderie, on aura l'occasion d'en reparler bientôt. Moi, que les dirigeants ne soient pas de Waziers, ce n'est pas ça, le problème. Ce qui compte, c'est les bénéficiaires. Voilà. Même si c'est ça. Les bénéficiaires, c'est une boutique solide. Attendez, laissez-moi terminer. Ce qui compte, c'est le service rendu aux habitants et il est réel. Et il est complémentaire. On a déjà eu des discussions avec le Centre Social et l'épicerie. La boutique solidaire du Centre Social et l'épicerie solidaire, ils essayent de trouver des différenciations sur les produits pour les enfants, des choses comme ça. À un moment donné, vous vouliez ouvrir une troisième épicerie solidaire en disant qu'il y en aurait une de moins. Vous parliez de celle du Centre Social. Donc, c'est un peu facile aujourd'hui d'en attaquer une comme ça. Sur la braderie de la Gaillette...

Monsieur Bachiri :

Attendez, je ne vous ai pas suivi.

Monsieur le Président :

Si. Vous vouliez que la boutique solidaire du Centre Social s'arrête. Si, mais vous ne le dites pas...

Monsieur Bachiri :

Non. Vous, quand vous n'avez pas de réponse, quand vous n'avez pas de réponse...

Monsieur le Président :

Ça m'a échappé. C'est votre parole contre la mienne et la vôtre, c'est...

Monsieur Bachiri :

Et la vôtre, elle a du crédit en ce moment. Allez-y, continuez !

Monsieur le Président :

On en reparlera. Sur la braderie, Rêve d'enfant a régulièrement fait une braderie à Waziers, dans le quartier de Notre Dame. Là, les calendriers se sont faits, se sont mis en cohérence et ça nous permet de faire un événement de la Gaillette commun avec eux. Sur le fait, vous disiez, de financer quelque chose et dirigeants, oui, je pense que... Moi, de ce que j'avais vu, c'est dans le dossier. Il y a peut-être des dirigeants, mais il y a surtout des contrats PEC, des services civiques. Donc, en plus, ça crée de l'emploi. Et il me semble, je ne vais pas me tourner vers monsieur Gambier, que vous avez aussi dans cette association-là, dans ces contrats PEC et services civiques, des Wazierois. Donc, vraiment, pour 4 265 euros, je pense que ça défie toute concurrence. Donc, on va... Vous avez une dent contre, on ne va pas palabrer là-dessus et je voudrais maintenant qu'on passe au vote. Est-ce qu'il y a une remarque sur les subventions du côté Agir pour Waziers ? On peut passer au vote ?

C'est bon ? Alors, est-ce qu'on les vote globalement ? Hormis les personnes que j'ai dit administrateurs qu'on mettra dans la délibération qu'ils n'ont pas pris part au vote, évidemment, est-ce qu'on les vote globalement ? Enfin, moi, je vous propose ça. Après, si vous voulez faire une exception, vous le signalez. Mais sinon, pour la partie Subventions aux associations de la ville, qui est contre ? Qui s'abstient ? Oui ? Voilà, je vous le demande si vous voulez le faire autrement. Vous voulez en soustraire une ? Le centre social et Rêve d'enfant, c'est ça ?

Monsieur Bachiri :

Voilà. Ces deux. Nous, on est favorables à voter les subventions. Mais les remarques qu'on a faites sur le CCAS par rapport à ce que finalement ça coûte et par rapport au rendu qui est donné par rapport, on ne va pas y aller. Par rapport à Rêve d'enfant, puisque vous ne répondez pas aux questions, pour le coup, nous, on va mettre ça en stand-by. Puis le Centre Social où on trouve aussi, pareil, qu'il n'y a pas de cohérence. C'est tout.

Monsieur le Président :

D'accord. On va faire comme ça du coup. Qui est contre la subvention du CCAS ? Six personnes. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 23. Pardon, deux abstentions et 21 pour. Merci. Agir pour Waziers via Waziers a voté pour. Ah oui, pardon : avec les pouvoirs... Si, moi, je pense que c'est bon. Ça doit coller. Si, avec les pouvoirs, c'est bon. J'en perds le fil, on a voté. CCAS ? Voilà. Qui est contre la subvention au Centre Social ? Donc centre social, six contre. OK. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, là, 23 pour la subvention du Centre Social. Vous étiez contre la convention, mais la subvention vous convient ? C'est ça ? Non, mais pour clarifier les choses.

Monsieur Michon :

Pour clarifier les choses, oui, on est contre la convention. Il n'y a pas que les questions d'argent dans la convention, on vous l'a dit. On préfère voter la subvention aujourd'hui et on reviendra à l'assaut sur d'autres choses.

Monsieur le Président :

Ça marche. Qui est contre la subvention pour Rêve d'enfant ? Six. Qui s'abstient ? Huit abstentions. Enfin, Monsieur Mascarte, Madame Mazure... Huit abstentions, six plus deux, voilà. Qui est pour ? 15. Adoptée à la majorité. Pardon ? Oui, 14, voilà. 14, pardon. C'est adopté quand même, malgré tout, à 14 puisqu'il y a des abstentions. Ensuite, on va dire tout le reste, ça vous va comme formulation ? Au secrétariat, ils vont s'amuser. Qui est contre toutes les autres subventions ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, à l'unanimité sur le reste des subventions. Oui, voilà. Ça, je l'avais mis en commentaire préalable effectivement. Et de Monsieur Mascarte. Et Madame Mazure, est-ce que, Madame Mazure, vous confirmez que vous êtes au conseil d'administration de la GEA ? OK. Je n'avais oublié personne là-dessus ? Personne n'est administrateur dans une autre association ? C'est l'occasion de le faire. OK. Donc, on a terminé avec le dossier papier du budget qui faisait 25 pages.

Tarifs communaux 2022

Monsieur le Président :

La dernière délibération, qui est un peu en lien avec le budget, ce sont les tarifs communaux. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Oui. Concernant les tarifs communaux, j'ai bien vu, c'est-à-dire les tarifs. Par rapport à un problème d'arrondi, je voudrais proposer qu'on puisse porter les bourses d'études aux collégiens, lycéens et étudiants, vu les circonstances actuellement économiques, les passer à 40 euros tout au moins. Ensuite, pour les collégiens titulaires du brevet des collèges, à 75 euros. Ensuite, au niveau des délibérations, on n'a pas vu les délibérations concernant les locations de salles, les droits de place,

la participation à la classe théâtre à Canivet, les tarifs funéraires, alors qu'il y a des recettes qui sont inscrites au budget. Est-ce normal ?

Monsieur le Président :

Effectivement — j'aurais dû le préciser par oral, excusez-moi —, effectivement, vous avez dans vos dossiers uniquement les délibérations qui n'étaient pas génériques. C'est-à-dire que plutôt que de repasser tous les ans des choses qui ne changent pas parce qu'il y a très peu de changement — là, il n'y en a pas cette année. Vous en faisiez très rarement les dernières années —, on a remis dans les dossiers uniquement ce qui était formulé spécifiquement, par exemple pour la bourse d'études, c'était pour l'année scolaire 2020-2021 ou 2021-2022. Là, du coup, vous voyez qu'en plus, la rédaction, si je prends la première du dossier, si vous l'avez dans le même ordre que moi, les 36,50 euros, c'est par année scolaire et ce n'est plus écrit la chose comme ça. L'année prochaine, on n'aura plus besoin de le passer non plus. Donc en gros, si ce n'est pas passé, c'est que ça ne change pas. La délibération reste la même. Ça me permet de vous dire aussi, je vous ai répondu de faire sur les bourses communales, etc., on peut vous dire aussi que sur le Conservatoire, une petite information sur le Conservatoire de Douai, il y a huit enfants qui ont été concernés en 2021 et il y en avait eu neuf en 2020. Par contre, pour le Conservatoire de Lille ou la classe de théâtre du collège Canivet, il y a eu zéro utilisation ces deux dernières années. C'était une info que je voulais vous donner par rapport à ces tarifs. Après, j'entends vos demandes d'augmenter les choses. On n'a pas prévu de les augmenter. On ne baisse pas les tarifs, on ne les change pas, on ajuste. Peut-être une chose qui a changé, c'est sur la partie Régie des manifestations. Il y a deux ou trois détails, je pense, qui ont changé. Comme le fait de rajouter du thé en plus du café, et puis du potage. Sinon, le reste... Et la formulation de la délibération pour les repas, celle-là, on la repassera pour l'année scolaire. On a laissé l'année cette fois-ci parce que ça nous semble important de la repasser chaque année, mais on a changé un peu la formulation de la délibération. Comme ça, vous avez toutes vos réponses.

Monsieur Mascarte :

Par rapport au nombre de lauréats, comme vous avez pu le dire tout à l'heure, vous avez donné le nombre d'enfants : ça ne représente qu'une augmentation de 3,50 euros ou 4 euros. Ce n'est pas la fin du monde.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques avant de passer au vote ? Madame Kerrar ?

Madame Kerrar :

Bonsoir. Dans la continuité de la tarification wazieroise concernant les élèves d'ULIS, on s'était mis d'accord... enfin, vous aviez accepté pour les classes de neige, pour les ACM. Est-ce qu'il est possible, pour clore le sujet élèves en situation de handicap extérieurs scolarisés à Waziers, de mettre les repas de cantine au même prix que les autres élèves ? Il n'y en a pas beaucoup, il y en a huit.

Monsieur le Président :

Je pense qu'il faut qu'on regarde les aspects juridiques, etc. On est le 7 avril, la rentrée, c'est en septembre. On va regarder l'impact...

Madame Kerrar :

C'est très peu. Les calculs, je les ai. S'il faut les donner tout de suite, je les donne. Mais réellement...

Monsieur le Président :

D'accord. Parce qu'il faut voir. Parce que des fois, ça peut avoir des implications. Je préfère qu'on vérifie juridiquement que ça peut se faire, et en fonction des wazierois (je ne sais pas) ... Mais effectivement, on le fait sur le reste, (on pourrait le faire) ...

Madame Kerrar :

C'est pour ça. Au moins, le sujet est clos et il bénéficie...

Monsieur le Président :

On se revoit deux fois avant la rentrée, au moins. Donc, on pourra regarder.

Madame Kerrar :

OK. Merci.

Monsieur le Président :

On peut passer au vote sur ces tarifs communaux ? Vous avez une intervention ?

Monsieur Mascarte :

Donc, vous décidez de ne pas changer les bourses d'études aux collégiens, lycéens, étudiants et pour les collégiens titulaires du brevet des collèges. C'est bien cela ? On ne bouge rien

Monsieur le Président :

On ne bouge rien.

Monsieur Mascarte :

Sachez que notre groupe, pour cette délibération, votera contre.

Monsieur le Président :

Elles étaient restées très stables pendant très longtemps. Mais maintenant que vous n'êtes plus là, vous voulez les augmenter, c'est ça ?

Monsieur Mascarte :

Monsieur Desmons, vous le dites depuis tout à l'heure, on est sur une situation actuellement économique ou autre, (inaudible) ou autre c'est-à-dire qui est totalement différente. Vous commencez à jouer avec les mots. Je crois qu'on va jouer encore pendant quatre ans avec les mots.

Monsieur le Président :

Alors, Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Par ailleurs, le fait d'enlever la mention de l'année scolaire et du coup, qui fait qu'on va enlever la systématique présentation en conseil municipal chaque année, moi, je mets quand même un petit biais sur le fait que vous ne les repasserez pas d'ici la fin du mandat et que les tarifs ne bougeront jamais.

Monsieur le Président :

Non. Vous savez, on essaye de le faire sur plein de choses, d'essayer de faire ne serait-ce que moins de papier, moins de temps. Quand une délibération est valide, elle est valide tout le temps jusqu'à ce qu'on la revoie. Après, on peut faire... Tous les ans, peut-être qu'on peut mettre dans la délibération que les tarifs communaux, machin, machin, machin restent identiques. On peut l'écrire comme ça pour information, pour que tout le monde sache. Je ne sais pas, Monsieur Kahalerras qui vient de nous rejoindre, il n'est peut-être pas au courant de ce qui se votait l'année dernière, l'année d'avant et que... Ça, je veux bien, mais on ne va pas redélibérer à chaque fois les 16 pages.

Madame Poulain :

Oui. Le tout, c'est qu'on n'oublie pas.

Monsieur le Président :

Voilà, on est d'accord.

Madame Poulain :

Et j'ai une dernière question : comment les habitants sont informés ?

Monsieur le Président :

Ça dépend des délibérations. Sur les bourses d'études, c'est dans le WAZ'Infos. Sur la prime au bac également, plus sur le Facebook. Sur la restauration scolaire, c'est dans les écoles. Sur des choses comme le théâtre et le Conservatoire, le Conservatoire, c'est sûr que c'est communiqué pour les gens, pour les enfants qui sont inscrits à l'espace culturel. Je sais que c'est fait. Donc, chaque délibération a son mode de communication. On n'a pas inventé de nouveaux tarifs communaux depuis qu'on est élus. C'est des choses qui... Sauf la prime au bac, il y a un canal de communication qui existe. Un canal par...

Monsieur Mascarte :

Si, vous avez quand même modifié les tarifs communaux, Monsieur Desmons. L'an dernier, on a passé les modifications de tarifs sur les concessions aux cimetières, avec le prix moyen. Souvenez-vous du débat.

Monsieur le Président :

Mais on n'a pas rajouté. Ce que je voulais dire, c'est qu'on n'a pas rajouté de nouveaux tarifs.

Madame Cordier :

J'avais une petite question.

Monsieur le Président :

Oui, Madame Cordier.

Madame Cordier :

Je voulais savoir pour les tranches. C'est pour moi, personnellement. Les tranches, quand vous dites de zéro à 370, etc., c'est calculé, c'est déjà des tranches prédéfinies ?

Monsieur le Président :

Vous êtes où, là ? Dans la restauration scolaire ?

Madame Cordier :

Oui.

Monsieur le Président :

Oui.

Madame Cordier :

OK.

Monsieur le Président :

Ça avait été voté en 2019, quand monsieur Michon avait proposé la tarification à 1 euro, avec une tranche à 1 euro, pour pouvoir bénéficier de la tarification sociale. Et on l'avait adoptée à l'unanimité. Il faut trois tarifs différents. Alors, est-ce qu'on peut passer au vote ? Comme il n'y en a pas beaucoup, on va faire tarif par tarif, pour être sûrs de ne pas se tromper. Donc, la bourse d'étude aux collégiens, lycéens et étudiants, qui est contre ? Six... 12. 12 personnes. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 17. La bourse d'étude aux collégiens titulaires du brevet des collèges, qui est contre ? 12. Qui s'abstient ? Personne. Qui est pour ? 17. OK. La prime au mérite pour les lycéens titulaires du

bac, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Ça, c'est adopté à l'unanimité. C'est très bien. La participation pour les élèves fréquentant le Conservatoire de Douai, là, je vais peut-être faire global. Douai, Conservatoire de Lille, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, unanimité. La régie des manifestations festives et culturelles avec les différents tarifs, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité. Et les tarifs de restauration scolaire avec une tranche à un euro, y compris pour les maternelles, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Voilà sur le dossier Budget. Je passe à la parole à madame Charlet sur le point 12.

Annulation de créances- Admission en non-valeur

Madame Charlet :

C'est tout simplement une admission en non-valeur. On demande de proposer, monsieur le Maire, de proposer au Conseil municipal l'admission en non-valeur des créances pour un montant de 216 euros.

Monsieur le Président :

Pas de question ? Ça a été expliqué en commission des finances. Un petit montant, on est obligés de le passer en délibération. On peut passer au vote ? Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? On va noter qu'à 21 heures 17, Madame Desort donne pouvoir à Madame Mazure, merci. Donc, cette annulation de créance est adoptée à l'unanimité.

Séjour participatif à Malbuisson : Participation des familles

Monsieur le Président :

Sur le point 13, en l'absence de monsieur Dogimont, il n'y a pas de surprise, c'est la délibération qui n'était pas passée la dernière fois parce qu'on avait relevé une erreur de calcul. Donc, les chiffres ont été indiqués. Donc, je propose... Madame Poulain.

Madame Poulain :

Excusez-moi, mais sauf erreur, on nous présente la même chose ?

Monsieur le Président :

Non.

Madame Poulain :

OK, d'accord. Autant pour moi.

Monsieur le Président :

C'est bon ? C'était madame Cordier qui avait relevé l'erreur de calcul par rapport au fait que ce n'était que 12 jours au lieu de 15.

Madame Poulain :

Oui. Par contre, une remarque : ma remarque quand même sur le fait d'enlever la nationalité ukrainienne dans les mentions, ça n'a pas été fait. Ça n'a pas été pris en compte. La demande reste la même.

Monsieur le Président :

Oui, d'accord. Oui, mais on avait eu le débat.

Madame Poulain :

Non, il n'y a pas eu de débat. Vous n'avez pas répondu.

Monsieur Président :

OK. Si, Monsieur Michon avait...

Madame Poulain :

Là, vous répondez en fait ? C'est-à-dire non.

Monsieur le Président :

Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? D'accord, OK. Adopté à l'unanimité. Merci.

Et je sais que sur le projet sur lequel ils sont en train de travailler, ils ont tenu compte des remarques qui avaient été faites la dernière fois sur les questions de responsabilité.

Attribution du marché public de prestations pour le transport collectif de personnes (enfants et adultes) pour la commune de Waziers.

Monsieur le Président :

Le point 14 est une information sur l'attribution des marchés publics. La Commission s'est réunie la semaine dernière, le 30 mars. On avait eu un marché infructueux la première fois. Il n'y avait eu qu'une offre. On a eu cette fois-ci deux offres de Place Mobilité – Lolli et du (Palovéda) sur le lot un, et sur le lot deux, par contre, on n'avait que Lolli. Donc, on a validé en commission d'appel d'offres le 30 mars que les lots un et deux ont été quand même attribués à Lolli qui était le seul répondant du premier marché. Il y a une petite baisse sur un des tarifs. Et finalement, on a eu un petit peu de chance parce qu'on leur a demandé de participer avant le 24 février, donc le début du conflit en Ukraine. Donc, ils n'ont pas impacté leurs tarifs, leur coût de carburant, etc. Ça aurait pu être moins bon que celui déclaré infructueux.

Adhésion au groupement de commande pour la passation d'un marché de prestations de nettoyage et de propreté sur les espaces naturels.

Sur le point 15, on propose de passer sur une adhésion au groupement de commandes de Douaisis Agglo. Alors là, il faut signer la convention, ils vont passer (inaudible) en marchés. Donc, ça serait, pour démarrer, si je n'ai pas dit de bêtises, au 1er juillet ou au 1er janvier 2023. Ça permettrait de travailler en sous-traitance sans passer le marché, nous. C'est Douaisis Agglo qui le négocierait pour un certain nombre de communes, je dirais, une dizaine de communes, il me semble, pour à la fois le lot un, ramassage de détritiques et cadavres d'animaux et le lot trois, le ramassage de dépôts sauvages avec l'amiante. Donc, ça a été expliqué en commission des travaux, le 28 février, celle dont on parlait tout à l'heure. Est-ce qu'il y a des questions avant de passer au vote là-dessus. Un micro pour monsieur Zaïr ?

Monsieur Zaïr :

Moi, j'ai juste une question, des deux bennes qui étaient normalement aux services techniques, elles disparaissent là ?

Monsieur le Président :

Je vais laisser Monsieur Moreaux répondre.

Monsieur Zaïr :

Les deux bennes qui étaient dans l'appel d'offres du marché de Paprec, c'est ça. Il y avait deux bennes, qui devaient être aux Services Techniques pour l'amiante, elles disparaissent là ?

Monsieur Moreaux :

Effectivement, ces deux bennes qui étaient à notre disposition, si on en avait eu besoin, je crois

qu'on en a parlé, Monsieur Zaïr ? C'étaient des bennes, si on en avait l'utilité, ces deux bennes n'ont jamais été utilisées parce qu'on ne l'a jamais demandé. D'où le fait que, comme en commission, on s'est dit, vous reconnaissiez également que c'était une bonne chose. Quand tu auras des dépôts de ce genre-là, automatiquement la société qui va le faire, qui travaillait avec la CAD, et vous la connaissez de nom, puisque vous avez vu Monsieur ... (inaudible) là, que c'était une bonne chose.

Monsieur Zaïr :

Non...

Monsieur Moreaux :

Mais il n'y a pas de bennes.

Monsieur Zaïr :

Ce que je veux dire, c'est qu'il y a eu un devis de fait, avec deux bennes amiante, et on se retrouve après avec une société qui veut venir enlever l'amiante. C'est très bien, je n'ai pas dit que ce n'était pas bien.

Monsieur Moreaux :

Tout à fait.

Monsieur Zaïr :

Seulement, au moment où je le dis, mais de toute façon, nous, on a tout ce qu'il faut, on a les gens habilités, on a tout ce qu'il faut et voilà. En gros, les deux bennes, elles ne devaient jamais être dans le devis, c'était juste ma réflexion.

Monsieur le Président :

Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

En fait, le discours qu'on a eu à la dernière réunion, c'est parce que les deux bennes étaient dans le marché que monsieur le maire avait cité. En fait, la question c'était, comme elles sont dans le marché que vous avez cité ? ça veut dire qu'en fait, on va les payer, c'est ça, non ? C'est une question je vous ai posée, vous devez me répondre, mais vous ne m'avez pas répondu.

Monsieur Moreaux :

Monsieur Bachiri, il n'y a pas de souci. C'était, si on a eu besoin, on pouvait les avoir et à ce moment-là, ils auraient payé. Mais automatiquement on n'en a pas eu besoin, donc il n'y a pas de paiement pour ce genre de choses. Voilà.

Monsieur le Président :

On peut passer au vote. Qui est contre ce groupement de commandes ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Convention de fonctionnement et de gouvernance budgétaire de la Cité Educative Douai-Waziers.

Monsieur le Président :

Le point 16, c'est le fait de pouvoir, donc, Madame Margonelli, Monsieur Michon et moi-même sommes représentants à la cité éducative de Douai/Waziers dans la Caisse des écoles. On a pu aborder ce sujet il y a quelques jours, en conseil d'administration de la Caisse des écoles, c'est d'expliquer le principe de fonctionnement. Il y a un document qui a été distribué à ce moment-là, sur les modalités de fonctionnement. Je l'ai évoqué un petit peu, tout à l'heure sur le personnel qui va être pris en charge directement. Enfin, voilà, j'ai même la convention là, si vous le souhaitez, j'ai les

trois modalités qui sont là. C'est le point le plus important pour avoir un résumé pour tout le monde. C'est soit la modalité numéro un, c'est le remboursement des frais engagés par les communes pour la mise en œuvre d'actions. Donc, si les communes ont besoin de dépenser des frais, elles vont fournir un rapport, et puis la Caisse des écoles va pouvoir les rembourser à hauteur de 70 %, puisque les villes prennent en charge 30 %. La modalité numéro deux, c'est la subvention d'une personne morale, notamment. Ça me permet de revenir un tout petit peu sur le centre social, on va confier une partie de ces crédits au centre social, pour faire de l'insertion sur des mini chantiers pour les plus jeunes. Et donc là, la subvention de cette personne morale va être versée par la Caisse des écoles, et pas par la ville, pour l'association en question. Et puis, une gestion directe par la caisse des écoles pour les opérations communes Douai/Waziers, par exemple, un spectacle, des choses comme ça, vont être directement payé par la Caisse des écoles. Donc ce document a été dit, et voilà. Les villes vont payer les 30 % restants, effectivement, à la Caisse des écoles, puisque l'État paye 70 %. Donc voilà, ça a été délibéré à l'unanimité en Caisse des écoles. Maintenant, il faut que chacune des villes donne son accord pour fonctionner comme ça, mais on n'a pas le choix, c'est l'État qui nous l'impose, donc voilà. Madame Poulain.

Madame Poulain :

Juste une question pratico-pratique. Vous avez la convention là, sous la main, pourquoi vous ne l'avez pas jointe dans le dossier ?

Monsieur le Président :

Parce qu'on n'est pas obligé de ..., après vous demander le document, vous l'avez, vous avez votre tête de liste, ici, qui y est élu grâce à vous...

Madame Poulain :

Non, mais je l'ai eu, mais il n'y a pas que deux groupes d'opposition. Il y a aussi madame Cordier, madame Dini. Est-ce que vous l'avez eu, la convention ?

Monsieur le Président :

Mais non, mais...

Madame Poulain :

Voilà.

Monsieur le Président :

Monsieur Bachiri pouvait vous le dire, il y a plein de documents qui ne sont pas forcément donnés. L'esprit des explications est là. Donc après, vous demandez et vous l'avez. Oui, OK, après... Comme c'est expliqué, cette délibération de la Caisse des écoles, c'est une formalité.

Le point 17, ce sont les décisions directes que j'ai prises selon l'article L21, 22.

Oui, pardon, effectivement. Qui est contre cette convention ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité, merci.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président :

Les décisions prises, vous les avez à l'écran : Donc, une assurance, de régler l'appel d'échéance pour 450,92 euros à la compagnie Albingia.

Le contrat global DSI pour 2 664 euros TTC, pour la maintenance informatique à compter du 1^{er} mars 2022, de renouveler le contrat global Service Technicien Forfaitaire avec MSI, pour un montant de 6 998,40 euros, la convention, ensuite, avec Air Liquide, pour du gaz ARCAL Speed en

bouteille, pour un montant de 149 euros TTC, et puis de louer un garage à rue Pasteur, à Monsieur Ouhalima, à compter du 31 mars 2022. Voilà sur les décisions directes.

Questions diverses

Monsieur le Président :

Donc, ensuite il y a les questions diverses. En séance, la dernière fois, il y avait... Alors, on va, peut-être, afficher un document pour que tout le monde l'ait sous les yeux.

Groupe scolaire Notre Dame

Monsieur le Président :

Voilà, c'était une question évoquée par monsieur Michon la dernière fois sur Notre Dame. Bon, vous serez informés, je ne vais pas vous donner de date aujourd'hui. On va organiser une réunion sur le...

Madame Poulain :

Non. La dernière fois, vous avez dit que ça va être abordé à la prochaine commission.

Monsieur le Président :

Oui, mais là, on n'a pas de date pour l'instant. On a encore des choses à vérifier.

Madame Poulain :

On en est où ? Vous en êtes où, au projet ?

Monsieur le Président :

On le présentera quand on sera prêt, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Alors, vous allez encore dire que je vous dis que vous avez un double langage. Mais, vous avez dit à la presse que vous avez tous les éléments pour prendre des décisions et que vous étiez ... Alors, le journaliste de "La Voix des Gens" il a menti quand il a écrit ça.

Monsieur le Président :

Non, je ne l'ai pas dit comme ça. Moi, ce que j'ai dit, c'est que les aspects réglementaires et vous l'avez même relevé, maintenant on sait ce qu'on peut faire. Maintenant, il y a encore de la concertation, notamment avec les parents d'élèves, qui doit être faite. Et donc, une fois que ce sera fait, on fera le point.

Monsieur le Michon :

En deux mots, vous savez l'impression que ça me donne ? Autant que je vous le dise ici, comme ça, si je l'écris, vous serez déjà au courant. Si j'ai l'impression que vous repoussez ça à la fin du mandat, pour vous en servir électoralement, pour le prochain.

Monsieur le Président :

On a parlé tout à l'heure ...

Monsieur Michon :

C'est l'impression que ça donne !

Monsieur le Président :

Oui, je comprends que vous ayez cette impression, que vos vouliez donner cette impression. On est très clair, et dans notre dossier durable, on l'avait dit. Il y avait un premier emprunt en 2021, sur les quelques changements de début de leur mandat, on a cette année un emprunt 1 200 000 euros, sur les voiries qu'on provisionne pour les quatre ans qui viennent, et on avait un emprunt pour l'école

Notre-Dame en 2024. Donc, c'est toujours notre objectif d'en avoir besoin à ce moment-là, on a encore un petit peu de temps.

Monsieur Michon :

Non, mais, au rythme où vous allez, vous ne serez pas prêts pour faire l'emprunt.

Monsieur le Président :

On en reparlera. Et donc la deuxième question...

Monsieur Michon :

Et ce qui m'inquiète, c'est les taux aussi.

Monsieur le Président :

Oui.

Monsieur Michon :

Puisque, si on avait été plus vite, on aurait les taux (inaudible).

Monsieur le Président :

Vous savez aussi qu'il y a la réalité financière et qu'on ne peut pas financer (inaudible) le plan de financement.

Monsieur Michon :

Ce n'est pas le langage que vous aviez quand vous étiez dans l'opposition.

Monsieur le Président :

Ah ouais.

Monsieur Michon :

Ça change !

Monsieur le Président :

Mais j'apprends. Alors, sur la deuxième question, qui est à l'écran.

Repas des dames de restauration et ATSEM

Monsieur le Président :

Donc, en fait, ce qui a d'ailleurs été relayé aussi d'une autre façon, par Monsieur Bachiri, qui ne se retrouve pas à l'écran, sur les repas pour les ATSEM, etc. Il y a un questionnement juridique sur les avantages en nature. On est en train de regarder. Ça n'a rien à voir avec le fait de retirer des repas, des choses comme ça, c'est qu'il y a un questionnement juridique. Je ne peux pas aller plus loin pour l'instant, aujourd'hui, il faut qu'on regarde encore les choses. Vous verrez, le moment venu. Et par contre, pour répondre à la question de monsieur Bachiri : "Comment ça se fait que les choses arrivent ?" Oui, ça pose des questions sur des bruits qui sont déformés, qui arrivent d'une façon, au conseil municipal, alors que ce n'est pas le lieu, c'est en comité technique que ces choses-là doivent se discuter, mais j'aurai l'occasion d'en reparler. Donc, ça, c'était pour les questions qui étaient posées directement en séance la dernière fois, et on a reçu une question de madame Poulain, en tant que présidente de "Engagés pour Waziers" qu'on peut peut-être mettre à l'écran. Est-ce que vous arrivez à zoomer ou pas ?

Formations à la Halle Polyvalente

Monsieur le Président :

“Sur des formations à la Halle polyvalente du 11 au 25 avril, pourriez-vous nous indiquer les modalités d'organisation pratique de cette formation au regard du planning existant d'utilisation de la salle ? Par ailleurs, pourriez-vous expliquer au conseil, quelles sont les modalités de partenariat avec Directt Formation ?

Je précise que, du coup, cette convention, je l'ai mise à disposition tout à l'heure, puisque Madame Poulain, Monsieur Bachiri, sont venus consulter les documents à leur demande. Ils ont pu l'avoir, c'est quelque chose de très classique, et je vais laisser Monsieur Gambier donner des explications sur le sujet.

Monsieur Gambier :

Bonsoir à tous. En premier, je vais remettre un peu dans le contexte. Alors, en fin février 2022, et je ne donne pas de pourcentage, je vais donner des chiffres, qui sont plus parlant, nous avons 1 200 demandeurs d'emploi, toutes catégories confondues, sur Waziers, dont 650 en catégorie A, c'est-à-dire sans aucune activité. Ce sont des sources de Pôle Emploi. Alors, si je fais un focus sur le quartier prioritaire de Notre-Dame, la Clochette et le Bivouac, nous avons à fin 2020, ce sont les derniers chiffres sur ce QPV, 599 demandeurs d'emploi toutes catégories confondues, dont 327 demandeurs d'emploi en catégorie A. Alors, face à ces chiffres, nous nous devons donc de tout essayer. Le partenariat entrepris avec Directt Formation, en l'occurrence, en est l'illustration. Alors, Directt Formation nous apporte leurs compétences en termes de formation et de placement avec un emploi à la clé pour les stagiaires. La ville apporte les moyens d'exercer ses compétences avec une salle qui n'avait plus d'usage véritable. Le tout au contact direct d'un quartier prioritaire, et donc au bénéfice des habitants de ce QPV, que sont Notre Dame, la Clochette et le bivouac. Vous savez très bien qu'en termes d'emploi, on ne peut pas se limiter à une ville. À ce sujet, le formateur en charge de cette session a été en relation avec le Centre Social, afin d'essayer de trouver des candidats issus du quartier. Concernant la coactivité entre le déroulement de la formation, se situant dans une annexe, et l'usage de la salle de sport, le formateur spécialiste de l'industrie automobile et des normes QHSE, qualité, hygiène, sécurité, environnement, en a été pleinement averti, et il a considéré que cela ne compromettrait pas son déroulement.

Monsieur le Président :

Voilà. Oui, vous voulez faire une remarque ?

Madame Poulain :

Le local qui va être utilisé, le local de 55 mètres carrés, c'est lequel exactement ?

Monsieur le Président :

C'est la partie au fond, à gauche, quand vous rentrez dans la salle de sport, au fond à gauche où il y a eu à une époque, une partie salle de fitness. Et donc c'est d'une superficie qui suffit pour installer un banc de travail, etc., pour pouvoir travailler.

Madame Poulain :

Ce n'est pas la salle où la commission de sécurité a dit qu'il ne fallait installer personne parce qu'il n'y avait pas d'issue de secours ?

Monsieur le Président :

Ça m'étonnerait. On a vérifié.

Monsieur Bachiri :

Alors, on parle bien de la même salle. C'est la salle où, en fait, c'est une réserve, normalement où il y avait à l'époque le matériel de musculation du Centre Social qui était à cet endroit-là. Cette salle-

là, elle ne peut pas recevoir de public, pour la simple et bonne raison que les pompiers ont émis des réserves, pour ça. Et donc, le document il existe, il est en mairie, il faut juste le lire. Donc, nous vous demandons de donner une considération, que ces gens-là qui n'ont déjà pas de travail, si on pouvait au moins leur donner un vrai local, ce qui ne serait pas étonnant, et un peu plus de respect. Ce local-là ne permet pas de recevoir ce public, parce que pour deux raisons, un, il n'y a pas d'issue de secours, deux, il n'y a pas de fenêtres pour aérer et ventiler, il n'y a rien du tout à cet endroit-là. Donc, nous vous demandons simplement de revoir le lieu, parce que ce n'est pas ce qui manque, des lieux, il y en a, même à l'intérieur du centre social, quitte à la mettre dans la convention, si vous voulez, d'accord. Mais je vous demande de retirer, parce que vous n'êtes pas... Ce qui est dramatique, c'est que la personne qui le porte, c'est quand même le membre du CHSCT de la mairie et le chargé de sécurité. Donc, moi je vous dis simplement qu'à un moment donné, il faut juste que vous soyez un peu sérieux dans ce que vous faites. Et on vous demande officiellement ce soir de retirer cet endroit de la formation et de la repositionner ailleurs.

Monsieur le Président :

On vérifiera l'aspect juridique parce que je n'ai pas les mêmes explications que vous. Évidemment, quand j'ai eu votre question, on s'est renseigné. Mais on va rentrer dans les détails techniques, on ne saura pas qui a raison ou tort, mais on va regarder. Évidemment, si c'est le cas, on va trouver une autre solution. Mais je n'ai pas ces informations-là. Madame Poulain.

Madame Poulain :

Alors, première question, est-ce que vous nous tiendrez informés de la décision que vous allez prendre avant le début de la formation ? Et moi, j'avais un deuxième problème, avec l'annonce que vous avez faite, parce que j'ai bien lu dans les objectifs du Centre Social qu'il y avait l'axe "favoriser l'insertion socio-professionnelle". Là, j'ai un peu l'impression que vous avez organisé votre action tout seul et que maintenant vous allez demander au Centre Social de trouver les candidats. Je pense qu'en termes de coopération, on peut mieux faire. Et puis j'ai un peu de mal avec la formule, on vous file une formation et vous avez un emploi à la clé, je trouve que c'est un peu rapide comme..., enfin, lisez ce que vous avez écrit, sur une vignette on n'écrit pas grand-chose, donc forcément on donne moins d'explications. Et je pense que les parcours vers la réinsertion ou l'insertion à l'emploi sont beaucoup plus complexes que ce que vous pouvez laisser entendre. Encore une fois, vous faites un beau coup de com, mais vous faites obstruction aussi de tous les côtés, des freins qu'il peut y avoir sur l'insertion à l'emploi, on parle de la santé, on parle de moyens de déplacement, etc. Donc, je vous invite à vous rapprocher vraiment du Centre Social et des professionnels qui ont l'habitude de traiter la réinsertion et l'insertion vers l'emploi.

Monsieur le Président :

Voilà, merci. Ce conseil municipal est terminé. N'oubliez pas de venir signer pour le budget, que vous l'ayez voté ou pas, il y a des signatures à faire. Oui Monsieur Michon ? Oui, comme on y répond la prochaine fois ou vous pouvez me les envoyer par écrit. Mais si vous voulez les dicter, là par oral, allez-y.

Monsieur Michon :

Je préfère que l'ensemble du public soit au courant. Alors, vous allez me dire : "Ça encore", oui, "ça encore", malheureusement, mais c'est votre façon de travailler qui mène à ça. C'est encore du radio chiotte. J'entends beaucoup de monde, d'associations qui expliquent qu'il va y avoir des changements dans les affectations des salles, dans ceci, dans cela, etc. Est-ce qu'on pourrait au moins une fois de votre part, avoir un plan précis en disant : "Voilà nos intentions !", pour qu'au moins on sache de quoi on parle ? Est-ce que c'est possible ?

Monsieur le Président :

D'autres questions ? C'est noté. Donc, on vous disait de signer. On va venir pour que vous signiez à votre place, le budget. Également, pour ceux qui tiennent les bureaux de vote, qui se sont signalés

pour ça dimanche. Madame Charlet a les éléments, les récépissés pour vous, que vous devez avoir avec vous, pour dimanche. Merci à tous. Bonne soirée.